

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-quatrième séance – Samedi 13 décembre 2014, à 20 h

**Présidence de M. Olivier Baud, président**

La séance est ouverte à 20 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Sylvain Clavel, Pierre Rumo* et *M<sup>me</sup> Alexandra Rys*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani*, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 2 décembre 2014, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 13 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 15 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 16 décembre 2014, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous vous signalons que les signataires pour les feuilles de présence sont dans la salle des pas perdus, sur la table des rapporteurs, exceptionnellement, en raison de la réception qui s'est tenue. Merci de penser à signer votre feuille de présence.

**3. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015 (PR-1092 A)<sup>1</sup>.**

*Suite du deuxième débat*

**Le président.** Je rappelle que nous travaillons sur le projet de budget amendé par le Conseil administratif, approuvé lors de la séance de 10 h. Nous continuons notre examen du projet de budget du département des finances et du logement.

*Département des finances et du logement (suite).*

*Page 8, politique publique 78, Autres tâches de protection de l'environnement, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 1 des subventions).*

**Le président.** Nous poursuivons le débat portant sur l'amendement des groupes libéral-radical et démocrate-chrétien, qui vise à supprimer la subvention Association Après – Projet incubateur ESS, soit un montant de 350 000 francs. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno, afin qu'elle

---

<sup>1</sup> Rapport, 2887.

puisse donner la réponse qu'elle devait amener. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de bien vouloir faire silence et de regagner vos places. Merci. Nous écoutons la conseillère administrative. S'il vous plaît, Madame.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avoir regagné vos rangs. Nous pouvons continuer le débat sur cet amendement déposé par le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien, relatif à la suppression de la subvention au projet d'incubateur de l'économie sociale et solidaire (incubateur ESS).

Monsieur Genecand? C'est vous qui avez défendu cet amendement. Vous souligniez le caractère particulier de cet incubateur puisque, disiez-vous, une personne que nous avons mandatée pour évaluer le Fonds chômage a été soutenue par la Chambre de l'économie sociale et solidaire. Elle a été rémunérée par cette chambre et vous y voyiez un conflit d'intérêts, raison pour laquelle vous avez interpellé le Conseil administratif afin d'obtenir des éclaircissements à ce sujet. J'ai consacré une partie de la pause du Conseil municipal à m'informer sur ce point en particulier. Je vous donne l'explication; j'espère qu'elle sera de nature à vous rassurer et que vous abandonnerez votre amendement visant à supprimer la ligne correspondante, une fois que vous l'aurez entendue, puisque c'était la pierre angulaire de l'argumentation que vous avez développée.

Je me suis référée au rapport d'activité 2013 que vous avez reçu à domicile et dans lequel vous avez vu que M<sup>me</sup> Serdaly avait reçu, disiez-vous, un financement de 15 000 francs par l'incubateur ESS qui, au sein de la Chambre de l'économie sociale et solidaire, se dénomme Essaim. Il n'en est rien, Monsieur Genecand, je vous rassure. Les craintes que vous émettiez sont infondées: M<sup>me</sup> Serdaly est entrée dans la structure Essaim en 2011 avec le statut d'entrepreneur salarié. Dans l'incubateur, il y a deux types de publics: d'une part, les porteurs de projet, accompagnés pour mûrir leur projet durant quelques mois, qui se lancent comme indépendants une fois que toutes les conditions sont requises – installation, *business plan* et assurances – et, d'autre part, des personnes qui adhèrent à la Chambre avec un statut d'entrepreneur salarié. Ces personnes ont un appui de la part de l'incubateur, à savoir que toutes les charges administratives et le soutien logistique sont assumés par la Chambre. Elles ont une activité indépendante. L'ensemble des mandats ou de l'activité professionnelle qu'elles effectuent est mis dans un pot commun. Monsieur Genecand, vous aviez annoncé le chiffre de 15 000 francs; il ne correspond pas à la réalité. A partir du moment où tous les entrepreneurs salariés mettent le produit de leurs mandats dans ce pot commun, durant toute l'année, ils se voient rémunérés, à la fin de l'année, non par une subvention que l'incubateur leur verserait, mais par l'argent qu'ils ont eux-mêmes perçu des mandats qu'ils ont obtenus, une fois opérée une déduction de 10%,

prélevée par l'incubateur, qui équivaut aux frais de gestion et à la structure administrative dont les entrepreneurs salariés ont bénéficié pour débiter leur activité d'entrepreneur salarié. L'argent que M<sup>me</sup> Serdaly aurait reçu, elle l'a donc reçu parce qu'il s'agissait de ses mandats. La part de gestion administrative et d'occupation des locaux a été prélevée.

Sachez également que, lorsque le bureau Serdaly & Ankers a reçu, de la part de la Ville de Genève, le mandat d'évaluation du Fonds chômage, M<sup>me</sup> Serdaly n'avait plus le statut d'entrepreneur salarié. Elle avait créé une entreprise avec M. Ankers. Monsieur Genecand, vous avez fait mention du passé politique de M<sup>me</sup> Serdaly; M. Ankers en a un aussi, mais il a appartenu à un bord politique totalement différent. Le mandat donné par la Ville pour l'évaluation du Fonds chômage n'avait donc pas de rapport à l'activité propre de M<sup>me</sup> Serdaly. Lorsqu'elle a été rémunérée, elle l'a été sur la base des mandats qu'elle a perçus; 10% ont été déduits de sa rémunération par l'incubateur, pour frais de gestion, puisque celui-ci lui avait fourni un soutien logistique, ainsi qu'un espace pour développer son activité, et qu'il avait payé ses assurances. Il n'y a donc pas de financement. C'est en tant que mandataire indépendante qu'elle avait reçu ses mandats. A aucun moment ces mandats-là ne concernaient le Fonds chômage.

Je pense avoir répondu à votre question de manière exhaustive. A partir de là, votre amendement, qui vise à retirer le soutien de la Ville à un outil qui crée de l'emploi et de la richesse dans le canton de Genève, devrait naturellement être retiré.

**M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S).** Je ferai une première remarque. Le Parti libéral-radical a déposé un amendement pour baisser les jetons de présence du Conseil municipal. Je tiens à dire que payer 80 conseillers municipaux pour écouter des réponses à des questions coûte cher, mais, somme toute, si elles étaient posées en commission des finances, on ne rémunérerait que 15 conseillères et conseillers municipaux. De quoi faire là un certain nombre d'économies... Cela me permet de rappeler qu'il n'y a eu aucune question sur l'incubateur Essaim en commission des finances durant l'examen du projet de budget. Je veux bien entendre le discours sur le secret des amendements, afin d'éviter des fuites dans la presse, mais j'aimerais savoir ce qui empêche les conseillères et conseillers municipaux qui s'intéressent à certains sujets, soi-disant, de poser des questions ou de demander des auditions. Il me semble que les meilleures personnes pour expliquer ce qu'est l'incubateur Essaim sont celles qui y travaillent chaque jour, qui donnent des conseils et qui accompagnent la création d'entreprises.

Je comprends la magistrate M<sup>me</sup> Sandrine Salerno lorsqu'elle se sent tout à coup obligée d'être didactique. On lui reproche souvent d'avoir un ton de maîtresse d'école; le comportement de certains l'y oblige, je suis désolée... On voit

tellement d'ignorance et de jugements qu'on a toujours envie d'expliquer davantage. (*Exclamations.*) Monsieur le président? Je continue?

**Le président.** Poursuivez, Madame Studemann!

*M<sup>me</sup> Virginie Studemann.* Bien! Je rappelle qu'Essaim est un incubateur de la Chambre de l'économie sociale et solidaire. Cette structure de conseil et d'accompagnement est destinée aux personnes ou aux organisations qui souhaitent créer ou développer une activité économique dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Je précise tout de suite qu'il y a deux types de publics, comme cela a déjà été dit: des personnes physiques et des organisations ou des entreprises. Seules ces dernières sont effectivement obligées d'être membres de la Chambre.

Cela m'amène à préciser ce qu'est l'économie sociale et solidaire. On a quand même entendu des choses extraordinaires! J'ai parfois l'impression qu'on vit dans un autre monde. C'est anachronique, ai-je envie de dire. On est dans un autre espace-temps... Certaines personnes ne doivent pas lire la presse, ni allumer la télévision. Cela fait à peu près vingt ans qu'on parle de l'économie sociale et solidaire... C'est reconnu, et même par le Canton – j'y reviendrai sans doute plus tard –, alors qu'on ne peut pas dire que la majorité cantonale, ni le Conseil d'Etat soient des bandes de gauchos, pour citer un préopinant du Parti libéral-radical.

L'économie sociale et solidaire est un secteur économique en soi, privé, à but non lucratif ou à lucrativité limitée. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas rentable. Cela veut dire que la politique est de réinvestir le bénéfice, quand il y en a, dans l'entreprise ou dans l'organisation, soit sous forme d'investissement, soit sous forme de distribution aux salariés, par exemple. L'économie sociale et solidaire a entre autres principes de placer l'humain au centre de l'économie, au même titre qu'au sein du développement durable, dont nous parlerons sans doute en abordant le prochain amendement...

Il ne s'agit pas juste d'une bande de gauchos idéalistes. Ces gens travaillent et ils montent des entreprises. L'incubateur Essaim ne se situe pas en dehors de toute logique de marché. Il est actif dans un tissu économique réel, celui de Genève. Il permet la diversité de l'activité économique locale, j'insiste sur ce mot, ainsi que le développement de l'emploi local. Sachant qu'un certain nombre d'élus dans cette assemblée sont sensibles à ce thème, celui de l'emploi local, je trouverais intéressant qu'ils nourrissent une forme de curiosité envers cette économie.

Revenons à l'incubateur ESS. La Ville l'a soutenu depuis sa création, en 2009, au départ comme un projet pilote, avant de passer une convention avec lui, en 2012. Les choses sont clairement définies et les objectifs sont vérifiés chaque année au cours de rencontres. La convention devrait prendre fin en 2015.

La reconnaissance de l'incubateur par le Canton intéressera certaines et certains d'entre vous, Mesdames et Messieurs. Eh oui, le Canton! Le Service de promotion économique reconnaît parfaitement l'incubateur comme une structure de soutien à l'activité économique. Je vous renvoie à un magnifique document, disponible sur le site dudit service, intitulé *Guide du créateur d'entreprise dans le canton de Genève*. Vous pourrez y trouver l'incubateur Essaim dans différents chapitres, notamment le chapitre «Soutien à la création d'entreprise», à deux titres: d'une part, au titre de structure qui peut aider à monter un *business plan*, d'autre part, au titre de structure de soutien à la création d'entreprise. Essaim est cité au même titre que Genilem, Fongit, Ecllosion, OPI ou Réseau Entreprendre Suisse romande. C'est vous dire à quel point il s'inscrit dans l'ensemble des structures économiques reconnues par le Canton.

Certains fondateurs de la Chambre de l'économie sociale et solidaire aiment à rappeler que le premier à avoir soutenu l'économie sociale et solidaire, et le projet d'incubateur qui n'était pas encore né, au niveau cantonal, était M. Pierre-François Unger. Un membre du Parti démocrate-chrétien, me semble-t-il... A l'époque, outre une intégration de la Chambre au réseau Remino, il a permis une forme de reconnaissance de son travail et de son utilité pour l'ensemble de l'économie.

Le soutien de la Ville de Genève correspond à une volonté d'encourager les innovations sociales économiques ainsi que la diversité du tissu économique, l'économie de proximité, l'économie locale et l'emploi local. Il est d'autant plus important que le soutien du Canton risque, à terme, d'être réservé à une autre forme d'économie. Le terme est un peu étrange: on parle d'économie exogène. A ce sujet, je vous renvoie aux documents disponibles sur le site de l'Etat quant à la répartition des tâches entre Canton et communes. Dans les différents chapitres énoncés, mais surtout dans le questionnaire, vous verrez, en cherchant les points concernant l'économie, qu'il n'y a qu'une seule ligne... Vous me direz que c'est assez étrange pour un questionnaire portant sur cette question, mais c'est ainsi. Dans cette partie consacrée à l'économie figure «la compétence de l'économie, soit celle de la production économique exogène». Je sais qu'il y a, dans cette salle, un élu qui serait bien mieux placé que moi pour en parler. Je suis un peu désemparé de m'avancer sur ce terrain de l'économie exogène que je ne maîtrise pas totalement, je dois l'avouer. Mais il faut rappeler que, selon le Service de promotion économique, «l'économie exogène consiste à inciter des entreprises étrangères à s'implanter et à investir dans le canton». Le service concerné précise d'ailleurs que, «à travers la promotion de l'économie exogène, c'est l'action de la promotion économique qui se concentre ainsi sur des activités à forte valeur ajoutée». Quand on sait que réserver son action de promotion économique sur ce domaine-là est l'objectif du Canton, on comprend tout à fait la raison du soutien de la Ville à l'économie endogène, qui pourrait à terme relever de la compétence des communes. Du même coup, aujourd'hui, tout ce qui est créé par l'économie

sociale et solidaire, notamment par l'incubateur Essaim, répond totalement à ce besoin d'une économie endogène. Voilà. (*Exclamations.*)

Dans ces conditions, et avec la ferme volonté de promouvoir l'économie locale et de proximité, l'économie sociale et solidaire, ainsi que, pour vous en apporter une nouvelle, l'économie collaborative, le groupe socialiste vous invite à refuser cet amendement. (*Applaudissements.*)

**M. Christophe Dunner** (Ve). Je suis étonné à deux titres par cet amendement déposé par la droite. Premièrement, intellectuellement parlant, j'aurais trouvé plus honnête d'avancer à visage découvert et d'affirmer une volonté de supprimer le Service Agenda 21 – Ville durable, plutôt que de supprimer ses lignes une à une par un certain nombre d'amendements. (*On entend des tambours au-dehors.*) L'année dernière déjà, la droite a essayé. C'était un peu gros. Elle avance désormais à visage masqué, en utilisant la tactique du salami, ce que je trouve déplorable en termes d'honnêteté intellectuelle.

Un second aspect m'interpelle: je croyais la droite favorable à la création d'emplois et d'entreprises... Qui trouve-t-on dans cet incubateur Essaim? Des créateurs d'entreprise. Ils présentent une différence essentielle par rapport à d'autres créateurs d'entreprise: ils souhaitent créer leur entreprise dans un cadre appelé l'économie sociale et solidaire. Celle-ci n'est pas composée de gauchos en Birkenstock, ni du «cartel» des associations subventionnées. Elle représente 10% de l'économie à Genève, avec un certain nombre d'entreprises que je me permettrai de citer. Dans le domaine des assurances, il y a la Mobilière. Dans le domaine de la santé, vous trouvez les médecins qui font partie du réseau Delta. S'y ajoutent des bureaux d'ingénieurs et des infirmières indépendantes. Autant de gens qui ne reçoivent pas un centime de subvention publique et qui s'inscrivent dans une démarche économique tout à fait normale.

La différence essentielle se caractérise par deux éléments. Le premier est que les structures acceptent de limiter volontairement le salaire de leurs dirigeants au quintuple du salaire de la personne la moins payée dans l'entreprise, ce qui représente une différence notable avec d'autres entreprises, je le concède. Le second critère porte sur l'utilisation des bénéfices, pour autant qu'il y en ait, sachant qu'un grand nombre des entreprises de l'économie sociale et solidaire sont à but non lucratif. Les coopératives et les sociétés anonymes qui en font partie s'engagent à une utilisation des bénéfices qui respecte un certain nombre de critères, dont le réinvestissement dans l'entreprise et la redistribution aux employés, plutôt que la distribution de dividendes.

Cela dit, ces gens ont créé des emplois et des entreprises. Pour 350 000 francs, 57 emplois ont été créés l'année dernière, ce qui porte le coût de création d'un

emploi à 6700 francs. Si vous vous dites compétent dans la gestion d'entreprise, évaluez le coût d'un recrutement, de la création d'un emploi, ou ne serait-ce que du dépôt d'un dossier pour convaincre du monde! Cet incubateur crée de l'emploi, local, non délocalisable; ce sont des gens qui créeront de la richesse ici. Chaque fois que vous mettez 1 franc dans cet incubateur, vous recevez au moins 5 francs dans d'autres circuits, notamment les assurances sociales, la taxe sur la valeur ajoutée et l'emploi.

Je peine à comprendre la logique qui veut qu'on détruise une structure qui permet à des gens de lancer leur propre entreprise en ville de Genève. Les Verts soutiennent la création d'emploi, la création d'emploi local et la création d'emploi local, durable et non délocalisable. C'est pourquoi nous refuserons cet amendement. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Une fois de plus, je vois qu'on se lance dans un débat certes intéressant, mais où il faut dire les choses. Ou bien continuerons-nous encore durant quelques lustres dans les non-dits? J'ai pris note que M. Dunner et M<sup>me</sup> Studemann plaident le soutien à la création d'entreprises par des instruments de la Ville de Genève. Je les attends au virage quand il s'agira de parler de la Fondetec, car c'est bien le meilleur instrument qui puisse exister pour cela, et non l'incubateur pour l'économie sociale et solidaire. (*Remarque.*) On parle tout à fait de la même chose...

Nous devrions nous poser la question des économies d'échelle, plutôt que de disséminer nos outils et de demander ici un incubateur, ici la Fondetec, ici une subvention directe – car il arrive aussi qu'on nous demande des subventions directes pour des entreprises; c'est arrivé notamment pour le journal *Le Courrier*, ce qui est parfaitement scandaleux. J'espère que cela ne se produira plus jamais.

On peut continuer à s'amuser longtemps avec ce type d'instruments... Ce qui importe est de faire en sorte qu'ils travaillent ensemble, qu'ils soient mis ensemble et gérés ensemble. La meilleure garantie contre le copinage – j'emploie ce mot puisqu'il est sorti – est justement de créer cet ensemble, hors de l'administration municipale, à travers la Fondetec. J'en suis partisan; je crois que c'est la meilleure solution.

On peut aussi creuser et regarder de quelle façon les subventions sont attribuées. Sur le Fonds chômage, tout à l'heure, je n'ai rien dit, mais cela me démangeait car on peut en dire la même chose; on reçoit les comptes des associations et on voit comment elles sont financées... Oui, il faut essayer de réintégrer nos sans-emploi de Genève, ceux qui habitent à Genève! Mais il ne faut pas le faire n'importe comment: quand on attribue une aide, ou une subvention, à une société et que celle-ci en reverse une partie à une autre société, je trouve cela inadmissible!

*M<sup>me</sup> Vera Figurek* (EàG). C'est faux!

*M. Daniel Sormanni*. C'est tout à fait juste, Madame. Cela figure dans les papiers que nous avons reçus!

*M<sup>me</sup> Vera Figurek*. Non!

*M. Daniel Sormanni*. Ce n'est pas possible de fonctionner de cette façon. C'est pour cela que nous avons voulu crever l'abcès et que nous soutiendrons l'amendement. Nous ne voulons pas la mort de l'incubateur; nous voulons juste qu'il soit géré ailleurs, à la Fondetec, en l'occurrence, puisqu'elle existe et qu'elle travaille dans ce domaine-là.

En matière de création d'emploi, endogène, la Fondetec est là pour aider les petits commerçants, les petites entreprises et les petites industries. Le Canton, lui, s'occupe effectivement de l'économie exogène. C'est parfaitement complémentaire. En revanche, quand les instruments sont disséminés partout, et que l'un d'entre eux est composé de fonctionnaires de l'administration municipale, cela ne fonctionne pas, malheureusement, et il y a du copinage! On n'en veut plus! C'est pour cela qu'on veut que ça change! J'ai dit!

**M<sup>me</sup> Virginie Studemann** (S). J'apporte une précision, car il y a une seconde confusion que je ne comprends pas; c'est cet amalgame avec la Fondetec.

La Fondetec est un organisme de microfinancement. Lorsque son directeur, M. Favoulet, a été auditionné en commission des finances, la semaine dernière, nous lui avons posé la question de savoir si la Fondetec aidait les personnes qui demandent un financement à monter leur plan de financement et d'autres éléments de leur dossier. Et M. Favoulet a été clair: il a dit non. (*Remarque.*) Si! Il considère que si la Fondetec aidait les gens avant le dépôt de leur demande, elle préparerait le dossier, ce qui induirait un biais. M. Genecand lui a demandé s'il était pertinent de réunir les activités dans le même local; M. Favoulet a répondu que oui, mais il n'a pas dit qu'il fallait supprimer l'une ou l'autre structure parce qu'elles faisaient le même travail. Loin de là! Il l'a bien précisé. C'est là qu'il y a complémentarité. Je vous invite encore à relire ce petit *Guide du créateur d'entreprise dans le canton de Genève*, publié par le Canton. Vous verrez que la Fondetec apparaît sous la question du financement, alors qu'Essaim apparaît au titre de structure de soutien au *business plan* et d'accompagnement. Ce n'est pas le même travail, ni le même métier. Ces structures offrent des prestations aujourd'hui complémentaires.

Et, j'allais oublier, je demande le vote nominal.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Il ne faut pas travestir les propos de M. Favoulet. Je crois qu'il y a une méconnaissance de la Fondetec. Faut-il que je fasse un historique? Non, je ne le ferai pas, mais je rappelle en premier lieu que je suis l'inventeur et le créateur de la Fondetec. C'est moi qui ai fait signer mes collègues dans ces bancs pour sa création; j'étais là-bas, à la place de M. Dunner. Je m'en souviens très bien, c'était en 1997.

L'utilité de cet instrument est d'accompagner les créateurs. Les représentants de certaines sociétés savent construire un *business plan* et les choses avancent relativement vite. D'autres, issus du petit commerce, ne savent pas le faire, ce qui est parfaitement compréhensible, et alors la chose se fait à la Fondetec. Ne venez pas dire, Madame, que celle-ci ne s'en occupe pas et qu'elle attend béatement! Vous travestissez les propos de M. Favoulet et vous méconnaissez totalement le fonctionnement de la Fondetec, dont je suis de nouveau membre du conseil de fondation.

S'il y a bien un instrument qui fonctionne et qui est efficient, c'est la Fondetec! Arrêtez de dire qu'on a besoin d'autres instruments pour aider ces pauvres personnes à préparer leur dossier! Ils peuvent très bien s'adresser à la Fondetec et nul n'est besoin d'avoir un autre instrument! Il serait bon que l'incubateur et l'action de la Fondetec soient réunis et gérés par les mêmes personnes. On ferait des économies d'échelle et on serait bien plus efficaces dans la création d'emplois. C'est pourquoi nous soutenons l'amendement et nous demanderons en janvier, le cas échéant, à travers une proposition, que cet incubateur soit confié à la Fondetec, puisqu'on ne peut pas le faire ce soir en examen du projet de budget.

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Je serai bref. M<sup>me</sup> la présidente du Parti socialiste de la Ville de Genève, M. Sormanni, moi-même et bien d'autres encore, nous étions présents à la commission des finances lorsque nous avons auditionné la Fondetec. Celle-ci accorde effectivement des financements, comme vous l'avez dit, Madame, mais elle ne fait pas que cela. Si vous aviez écouté un peu plus attentivement les propos de son directeur, je n'aurais pas pris la parole maintenant. La Fondetec aide aussi des entreprises et elle possède elle-même un incubateur, dont elle ne peut, en revanche, financer les adhérents: soit on s'installe dans les locaux de la Fondetec, en tant qu'incubateur, et on reçoit une certaine aide, mais pas de financement, soit on s'adresse à elle en tant que demandeur de crédit. Ayant été membre du conseil de fondation de la Fondetec, Madame la présidente du Parti socialiste de la Ville de Genève, je suis désolé de vous dire que vous êtes dans l'erreur. Sans le faire exprès, vous êtes en train de tromper le monde.

**M<sup>me</sup> Virginie Studemann** (S). Excusez-moi, mais je crois que je fais partie des personnes attentives en commission des finances, comparativement à

d'autres. Les accusations ne sont pas ce qu'il y a de meilleur pour discuter d'un projet de budget de la Ville qui s'élève à 1 milliard de francs.

Je couperai court, sans répondre point par point, parce que certaines des choses qui sont dites sont hallucinantes! Je proposerai seulement à la commission des finances une nouvelle audition de M. Favoulet pour préciser exactement les propos qui ont été tenus ce soir. Ils émanent, certes, de membres du conseil de fondation, mais ce n'est qu'une vision des choses, et nous serons ravis de les confronter à ceux de M. Favoulet.

**Le président.** Merci, Madame Studemann. Nous votons maintenant l'amendement supprimant la subvention à l'Association Après – Projet incubateur ESS, d'un montant de 350 000 francs. Je rappelle que le vote nominal a été demandé.

*Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 46 non contre 25 oui (1 abstention).*

*Ont voté non (46):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Stéphanie Prezioso (EàG), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Sophie Scheller (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté oui (25):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR),

M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Denis Menoud (HP), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG).

*S'est abstenu (1):*

M. Vincent Subilia (LR).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):*

M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Sylvain Clavel (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Pierre Rumo (EàG), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

*Page 8, politique publique 78, Autres tâches de protection de l'environnement, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 1 des subventions).*

**Le président.** Nous passons à l'amendement déposé par le groupe libéral-radical, qui demande la suppression des subventions accordées à des institutions privées par le Service Agenda 21 – Ville durable, soit un montant de 410 000 francs. Il s'agit du dernier amendement concernant le département des finances et du logement. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Virginie Studemann. Non? C'était une erreur?

M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S). Non, ce n'est pas une erreur, mais je pense qu'il serait normal que les personnes qui ont déposé l'amendement le développent avant que je réponde.

**Le président.** Oui, mais personne d'autre n'avait appuyé, Madame Studemann. Je ne peux pas donner la parole à des gens qui ne la demandent pas. En l'occurrence, M. Adrien Genecand a demandé la parole et je la lui passe volontiers.

**M. Adrien Genecand (LR).** Merci, Monsieur le président. L'heure avançant, je serai très bref. Une fois de plus, à nos yeux, nous sommes face à ce que nous appelons communément une caisse noire. Selon les circonstances, dans le budget de la municipalité, elle peut avoir une forme callipyge, mais cela reste une caisse noire, c'est-à-dire une réserve à la disposition du magistrat. C'est pourquoi nous vous proposons de la supprimer.

**Le président.** Merci, Monsieur Genecand. Vous vouliez la parole, Madame Studemann? Je passe la parole à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Virginie Studemann.

**M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S).** Merci, Monsieur le président. Je vois que, ce soir, le Parti libéral-radical développe une thématique: la théorie du complot et de la caisse noire sous toutes ses formes. Si c'est le programme politique d'un candidat au Conseil administratif, il y a de quoi s'inquiéter... J'avoue qu'il est parfois déconcertant de tomber à un tel niveau, alors que, globalement, l'administration municipale fait un travail assez incroyable. Il faut le dire.

Depuis des années, des améliorations en termes d'efficacité et de transparence sont apportées à son fonctionnement. J'invite toutes les personnes présentes ici ou qui nous regardent à faire un tour sur le site internet de la Ville: on y trouve un nombre de documents incroyable, notamment sur les subventions. Je pourrais le dire pour beaucoup de départements et c'est également vrai pour les subventions visées par cet amendement, soit celles accordées par le Service Agenda 21 – Ville durable. Sur son site internet figure un magnifique tableau qui récapitule l'ensemble des subventions qu'il a accordées. Celui que je tiens concerne évidemment 2013, puisque le décompte arrive à la fin de l'année. La thématique, le nom de l'association, le titre du projet et le montant accordé sont indiqués. Si cela est de l'ordre de la caisse noire, j'avoue que je ne comprends plus rien! Je ne sais pas comment on peut faire plus transparent...

On pourrait peut-être aller plus loin, en posant des questions en commission des finances, une fois de plus... A ce titre, je salue M. Simon Brandt, qui se distingue de ses collègues par le fait qu'il a posé une question sur les subventions accordées par le Service Agenda 21 – Ville durable, notamment sur le passage de deux lignes budgétaires à une ligne budgétaire: les deux cellules de

200 000 francs sont maintenant regroupées en une seule de 400 000 francs. Le détail de ces 400 000 francs sera disponible dès que la liste nominative des subventions et de leurs montants sera parue. Je ne vois pas où il y a opacité; je ne saisis pas.

Je saisis plutôt qu'il s'agit d'attaques répétées contre le Service Agenda 21 – Ville durable. Supprimer les subventions consiste à prendre une coquille, une structure, pour lui enlever petit à petit ses moyens d'action et ses ressources. Aujourd'hui, on tente de lui retirer ses subventions; demain, on nous expliquera que, sans subvention à gérer, ce service peut bien être supprimé! On a essayé la méthode karcher, l'année dernière, par une suppression du service dans sa globalité, mais on a compris que cela ne marchait pas très bien, que la chose n'était pas très bien perçue, alors, cette année, on met en place la méthode qui consiste à supprimer les subventions...

Il faut se demander pourquoi le Parti libéral-radical attaque systématiquement le Service Agenda 21 – Ville durable. Si on examine ce qui se passe dans différentes villes – pour ne citer que l'Europe, même si le phénomène existe dans d'autres parties du monde –, on voit que la plupart des communes d'importance ont un service relatif à l'Agenda 21. On voit aussi que la question du développement durable a été intégrée à la plupart des politiques publiques, qu'elles soient municipales, régionales, cantonales, fédérales ou nationales. On peut surtout constater que la plupart des élus ont introduit ces problématiques soit dans leur programme, soit dans leur action politique. En France, notamment, de nombreuses villes de droite ont un service relatif à l'Agenda 21 et le développent.

On en revient donc à ce thème qu'on adore, celui du développement durable, puisque, somme toute, l'Agenda 21 est une politique qui sert à mettre le développement durable en action, sur le terrain, dans les communes. Puisque ce terme fait visiblement l'objet d'une cacophonie persistante, rappelons que le développement durable a trois piliers: environnemental, social et économique. Là où il y a parfois divergence d'opinions, voire positionnements politiques différents, il est vrai, c'est que de nombreux élus de droite ont bien souvent retenu la partie environnementale, qui était acceptable à leurs yeux, mais ils n'ont pas intégré la dimension économique et sociale du développement durable. En Ville de Genève, nous possédons un vrai service relatif à l'Agenda 21: il met en œuvre le développement durable dans sa globalité. Par conséquent, il soutient des actions à la fois dans le domaine environnemental, mais aussi dans le domaine social et le domaine économique.

A ce sujet, je précise que des attaques, des critiques et des incompréhensions avaient porté sur le fait que l'égalité entre femmes et hommes est abordée dans l'Agenda 21, mais cela correspond justement au pilier social. Il renvoie à la volonté de maintenir une cohésion sociale dans une collectivité publique. La

cohésion sociale ne peut exister qu'à partir du moment où il y a une place pour chacune et chacun. Le fait de placer l'humain au centre des intérêts publics et du bien commun implique de lutter contre toutes les formes de discrimination. Ce lien étant fait, il apparaît clairement que la politique en matière d'égalité entre femmes et hommes ainsi que la lutte contre les stéréotypes quels qu'ils soient – stéréotypes de genre ou stéréotypes liés à la diversité dite culturelle – font partie des missions prévues dans le cadre du développement durable.

Une autre mission développée par le Service Agenda 21 – Ville durable, qui apparaît très clairement dans le tableau que j'ai évoqué, concerne l'économie. Je ne vous reparlerai pas d'économie sociale et solidaire, Mesdames et Messieurs, mais je rappellerai que c'est une économie de proximité, une économie locale. Mais, parce que je suis très gourmande, je vous citerai, parmi les subventions 2013, le soutien au Salon international des chocolatiers. Voilà!

Derrière ces attaques et ces suppressions de subventions, il y a toujours une remise en cause du Service Agenda 21 – Ville durable. L'un des objectifs de la manœuvre est de demander pourquoi un tel service existe. Certains élus du Parti libéral-radical développent cet argument: pourquoi a-t-on besoin d'un service? Dans le fond, des gens déjà en poste, si possible, suffiraient pour devenir des chargés du développement durable ou de l'Agenda 21 au sein de chaque département. Raisonner ainsi est hallucinant par rapport au discours tenu sur la rationalité de l'administration municipale. D'une part, avec les trois piliers, vous aurez compris que l'Agenda 21 est une action fondamentalement pluridisciplinaire et qui soutiendra des projets de dimensions différentes. Pour certains d'entre eux, on ne sait même pas s'il conviendrait de les traiter au département de la cohésion sociale et de la solidarité, dans les services consacrés à l'économie, ou peut-être même au Service des espaces verts.

Sans revenir sur la question de la renaturalisation, je précise que cette thématique fait partie de l'Agenda 21 et du développement durable. Je ne comprends donc pas la position du Parti démocrate-chrétien, puisque son magistrat défend cette proposition de la nature en ville...

Faire le choix d'un service consacré à l'Agenda 21 revient donc à faire le choix d'une rationalité, d'abord parce que ce pôle d'action réunit des compétences spécifiques à chacun des domaines, qui travaillent ensemble, ensuite parce qu'il est plus simple d'agir ainsi, en termes de décision et de soutien aux projets, que de faire travailler sur chaque dossier une personne différente dans chaque département. La réalité de notre vie municipale – j'ai même envie de dire: de l'activité humaine en général – se caractérise justement par cette interdisciplinarité. Je ne comprends pas les élus du Conseil municipal, car ils sont les premiers à être confrontés non pas à ce problème, parce que c'est une richesse, mais à cette question de la pluridisciplinarité des dossiers municipaux. J'en prends pour preuve

les discussions qui surgissent lorsque nous sommes divisés sur la commission où renvoyer chaque nouveau projet. Faut-il le renvoyer à la commission des finances ou à la commission des arts et de la culture, parce que l'entreprise est culturelle et que ce choix pourrait donc se justifier?

Aujourd'hui, on voit bien que les questions sont transversales. C'est l'une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans les commissions spécialisées. Je ne vois pas pourquoi on voudrait introduire cette difficulté dans le fonctionnement de l'administration qui, pour une fois, est rationnelle et efficace... Sur ce point, j'ajoute que, bien que critiquant les commissions spécialisées, les socialistes reviendront avec un projet de rétablissement de la commission Agenda 21. Cela permettrait sans doute aux élus de découvrir le véritable travail du service qui lui est consacré.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC).** Je tiens à rassurer le Parti socialiste, il ne s'agit pas de théorie du complot. Nous voulons simplement appliquer des principes de transparence et de bonne gestion des deniers publics. Quelle est la situation actuelle? Comme l'a dit M. Genecand, chaque magistrat a sa petite caissette personnelle, contenant plusieurs centaines de milliers de francs. Pendant l'année, il distribue ces sommes à bien plaisir, sans aucun contrôle ni du Conseil municipal, ni du Conseil administratif.

Cela pose un problème au Parti démocrate-chrétien, car il y voit deux risques: d'abord, le fait du prince, pour ne pas parler de clientélisme, ensuite la mauvaise gestion des deniers publics. Il n'est en effet pas rare que des associations reçoivent ainsi des subventions des trois structures: le département des finances et du logement, le Service Agenda 21 – Ville durable et le département de la cohésion sociale et de la solidarité. Cela nous semble pour le moins problématique quant à la vision globale des subventions accordées par la Ville de Genève.

J'aimerais encore dire qu'il ne s'agit pas d'une attaque contre l'Agenda 21. Nous sommes tout à fait prêts à subventionner des associations actives dans ce domaine, mais nous aimerions savoir combien d'argent est attribué et à quoi il sert avant qu'il soit dépensé. M<sup>me</sup> Studemann nous disait que nous recevions le rapport de gestion. Fabuleux! Ce qu'elle a omis de dire, c'est que nous recevons en 2014 le rapport qui concerne l'argent distribué en 2013. C'est trop tard pour que nous, conseillers municipaux, nous puissions émettre des réserves sur les choix faits par le Conseil administratif.

En conclusion, j'ajoute que l'on peut agir dans le sens de l'Agenda 21, promouvoir les principes du développement durable et développer le verdissement de la ville en faisant appel à du partenariat public-privé. Le magistrat Barazzone l'a prouvé en mettant sur pied le programme urbanature. Mesdames et Messieurs

de la gauche, je vous incite à parler aux privés et à regarder ce qu'il est possible de faire main dans la main avec eux plutôt que de toujours demander des subventions.

**M. Adrien Genecand** (LR). Malheureusement, j'ai dû faire une erreur en disant que je pouvais être bref. Je pensais que la notion de caisse noire était comprise; manifestement, elle ne l'est pas par ma collègue Studemann – vous lui transmettez, Monsieur le président. Je lui expliquerai donc en quoi consiste une caisse noire pour nous. Ce n'est pas une caisse où la transparence est nulle; c'est effectivement le cas, mais ce n'est pas cela que nous dénonçons. Nous dénonçons le fait que, hors contexte budgétaire, une enveloppe, qui est un chèque en blanc, est mise à la disposition du magistrat pour utiliser des fonds sans passer par le Conseil municipal.

Je donne trois exemples problématiques, afin que vous puissiez mieux visualiser et comprendre à quoi ce fonds de 410 000 francs sert. J'ai dû faire une *memory* budgétaire, ayant compris que vous n'aviez pas saisi de quoi il s'agissait.

Commençons par F-Information, une association qui touche déjà une subvention dans les pages jaunes, d'un certain montant, et qui reçoit 5000 francs, dans le cadre de cette fameuse caisse noire, pour la publication d'une brochure intitulée *Statut des conjoint-e-s de détenteurs de carte de légitimation et de permis Ci*. Quand on discute du contrat de prestations avec F-Information, ne peut-on pas envisager, à ce moment-là, d'augmenter l'enveloppe budgétaire, si on estime que publier cette brochure fait partie de ses missions, ou de considérer que son enveloppe de subvention annuelle, renouvelée dans le cadre du contrat de prestations, couvre aussi cela?

D'autres exemples sont relativement sympathiques. La Maison Kultura, pour l'organisation d'un forum sur l'interculturalité, touche 2500 francs. Cette Maison Kultura, au bénéfice d'une subvention à six chiffres dans les pages jaunes, n'aurait-elle pas pu, avec son budget de fonctionnement, dans le cadre de son contrat de prestations, organiser ce fameux forum? La réponse est oui, bien sûr.

Je vous donne un dernier exemple, le plus sympathique, qui plaira beaucoup au magistrat Kanaan. Il concerne l'association Tambour battant. (*Exclamations.*) Ah, vous vous souvenez de Tambour battant... Voilà. La subvention pour le 8<sup>e</sup> festival Tambour battant est de 10 000 francs. Cette association, qui bénéficie également d'une subvention dans les pages jaunes, d'un montant à six chiffres, en a-t-elle vraiment besoin? On a pourtant tous lu dans la presse à quel point la gestion de cette subvention était problématique... Est-ce rendre service à tout le monde que de redonner de l'argent à cette association, ce dont tout le monde se rend compte après coup, dans les dépensés? Une ligne budgétaire dans les sub-

ventions doit fournir l'occasion pour les subventionnés, à l'appui d'un bilan et d'un programme, d'expliquer, en toute transparence, ce qu'ils feront. Je dois être naïf, mais, lorsqu'une association demande une subvention à six chiffres à une administration publique, on peut espérer que cette somme comprend l'organisation d'un forum ou les manifestations pour lesquelles l'association hypothétique se battrait. On peut espérer que sa demande ne vise pas qu'à payer un salaire...

J'ai manifestement en face de moi des gens qui ont compris qu'on peut se servir aux mamelles de la collectivité publique. Ces mamelles, il y en a plusieurs: celles de gauche, pour les pages jaunes, et celles qui distribuent un rabiote pour boucler les budgets. C'est simplement ce que nous dénonçons ce soir et cela n'a rien à voir avec l'Agenda 21. Monsieur le président, vous transmettez à M<sup>me</sup> Studemann que, si nous avons voulu nous attaquer au Service Agenda 21 – Ville durable, nous nous y serions attaqués dans son entier, comme l'année passée. Là, nous parlons exclusivement des dysfonctionnements dans l'attribution de certaines subventions. Nous constatons, une fois de plus, des failles en matière de transparence: parce que j'ai dû fouiller ma mémoire, Mesdames et Messieurs, je vous ai évité d'aller jusqu'au bout du raisonnement. Car j'aurais pu vous sortir des cas où certains bénéficient d'une subvention alors qu'ils sont déjà financés par le Fonds chômage, la Fondetec ou d'autres organismes subventionnaires de cette Ville. Ceux-là sont capables de cumuler les lignes budgétaires sur plusieurs plans.

C'est la seule chose que nous réclamons: pour assurer la transparence, chaque subventionné devrait faire l'objet d'une seule ligne. Dans cette ligne, régie par un contrat de prestations, devrait figurer tout l'argent versé à l'association, afin d'arrêter ce tricotage qui consiste à donner des sommes de façon diffuse, en plusieurs endroits du budget, pour diminuer les montants consentis et cacher la subvention totale, qui peut être légitime et qui serait certainement très bien défendue par les associations. Celles-ci bénéficieraient ainsi de toute latitude pour fonctionner annuellement dans le cadre de leur contrat de prestations.

**Le président.** Merci, Monsieur Genecand. Je prie les personnes à la tribune du public de bien vouloir regagner une place et de rester assises durant les débats si elles désirent y assister, s'il vous plaît. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Pascal Spuhler.

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Merci, Monsieur le président. Vous transmettez à M<sup>me</sup> Studemann, qui accuse le Parti libéral-radical et la droite élargie de vouloir supprimer les subventions du Service Agenda 21 – Ville durable, que j'ai devant moi un document, que vous avez tous reçu, Mesdames et Messieurs, où le total général des subventions monétaires par politique publique – je vous épargne le

détail, évidemment – s’élève à 203 millions de francs, et des poussières... Si les 410 000 francs que nous aimerions supprimer de cette fameuse caissette noire sont les subventions de la Ville, je ne sais pas en quoi ces 203 millions de francs dont je viens de parler consistent...

Je me suis rendu sur le site que vous conseilliez, Madame Studemann, pour trouver quelques subventions qui ont été attribuées via cette fameuse caissette de 410 000 francs. Je vous en lis quelques-unes qui sont assez amusantes, je dois le dire: la soirée «Wonder Woman, à l’aise avec l’argent», la journée «Elargis tes horizons», du 16 novembre 2013, la «Soirée networking organisée en marge de Genève 2013», ou encore la «subvention pour la pérennité du projet Totem»... Enfin, bref, tout un aréopage d’associations... (*Commentaires.*)

*Une voix.* Totem est LGBT.

*M. Pascal Spuhler.* Totem, c’est LGBT? Ah! C’est un aréopage d’associations, de promotions, de soirées et de journées qui intéressent probablement le magistrat qui a accordé ces subventions monétaires, mais on se demande comment elles ont été décidées, puisque personne n’a choisi cela, si ce n’est le magistrat.

Même si on a la liste des subventions accordées en 2013, on se demande quand même si ce n’est pas une politique de petits copains, une préférence pour telle association ou telle soirée... Effectivement, des fêtes de quartier ont été sponsorisées. Très bien! Je n’ai aucun souci avec cela, mais les soirées thématiques sur tel ou tel sujet me paraissent un peu spécifiques... Les 203 millions de francs que la Ville distribue sous forme de subventions à de multiples associations sociales, pour la promotion, pour la femme, pour l’homme ou tout ce que vous voulez, me paraissent suffisants pour gérer ces soirées ou ces événements thématiques. Ces 410 000 francs restent de l’ordre de la caisse noire. Rien de plus.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti** (Ve). Je dois dire que, ce soir, j’ai l’impression qu’une partie de la droite ne connaît absolument pas le monde associatif, ni le fonctionnement de ce milieu.

Une des critiques que l’on a entendues porte sur le cumul de financements provenant, d’une part, de subventions régulières accordées par le département de la cohésion sociale et de la solidarité ou par d’autres départements et, d’autre part, des subventions par projet accordées par le Service Agenda 21 – Ville durable. Il faut savoir que ce dernier accorde des subventions par projet, alors que les subventions régulières, de la Ville, du Canton ou d’autres communes, existent pour les structures des associations et un certain nombre de projets comptés dans

l'enveloppe budgétaire. Très souvent, celle-ci est historique. Des associations ont beaucoup moins d'argent que d'autres et, pour lancer certains nouveaux projets, il leur faut trouver d'autres financements. Et, contrairement à ce que M<sup>me</sup> Barbey dit, les associations vont chercher de l'argent auprès des acteurs privés.

Autant il est très facile de trouver de l'argent pour des investissements – transformer des locaux ou acheter de nouveaux ordinateurs, par exemple –, autant il est beaucoup plus difficile d'en trouver pour des projets. C'est là que le Service Agenda 21 – Ville durable ainsi que d'autres communes interviennent pour aider les associations qui déposent des demandes de fonds pour des projets ponctuels ou portant sur un faible nombre d'années. Si vous enlevez cet argent aux associations, moins de projets seront concrétisés.

Il est vrai que cette politique est la nôtre, pas la vôtre; il est donc logique que vous ayez envie de sucrer ces subventions. La promotion de l'égalité n'est pas votre politique, pas plus qu'une certaine promotion de l'emploi social et solidaire, comme on l'a vu tout à l'heure. On le sait; ce n'est pas étonnant. Ce que vous nous demandez aujourd'hui est tout à fait cohérent avec votre programme.

Venons-en à ce que vous reprochez à la gauche. Je connais des personnes, membres d'associations, qui, potentiellement, demanderaient des subventions au Service Agenda 21 – Ville durable, tout en se trouvant à la droite de cette enceinte. Il y a donc certaines personnes qui oublient qu'elles sont membres de conseils de fondation ou de comités d'association et dont on se réjouit de les voir sortir de la salle... L'Agenda 21, l'égalité entre femmes et hommes, la lutte contre l'homophobie et d'autres combats font partie de notre politique depuis bien longtemps, comme vous le savez. Je peux comprendre que vous vous y opposiez, mais votre façon d'attaquer l'Agenda 21 depuis plusieurs années est relativement stérile. Comme l'année dernière, où le retour de balancier est arrivé quand vous avez voulu biffer ces subventions, vous verrez que, cette année encore, vous vous trouverez un certain nombre d'amis, dans ces associations, et vous vous rendrez compte que vous avez fait une énorme erreur, mais il sera trop tard.

**M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S).** M<sup>me</sup> Anne Moratti vient de le préciser: le Service Agenda 21 – Ville durable octroie des subventions par projet. Je ne comprends donc pas bien la remarque qui porte sur le fait que le nom de certaines associations apparaisse dans plusieurs départements... Ce n'est pas le même projet.

Je rappelle que l'arrêt du subventionnement direct aux associations a été voulu par la droite. Agacée à l'idée de donner des subventions de fonctionnement à telle association, elle a rejeté ce principe au nom du subventionnement par projet. D'ailleurs, les associations avaient été fortement embêtées parce que certaines d'entre elles ont besoin d'une personne salariée pour exister. Or, vous vous

doutez bien que salarier une personne devient difficile si, de mois en mois, d'une année à l'autre, vous ne savez pas si vous trouverez le financement de votre projet. Aujourd'hui, les associations ne reçoivent donc pas de subventionnement de fonctionnement. Elles doivent déposer des demandes de subvention par projet et, selon l'acceptation de ces demandes, elles peuvent ou non engager des personnes et disposer de ressources humaines.

Mesdames et Messieurs, vous ne pouvez pas dire que vous ne voulez plus d'une liste d'associations qui reçoivent automatiquement une subvention tous les ans, en dénonçant les associations qui roupillent ou qui ne sont plus assez dynamiques en termes de projets, et à la fois, lorsque le système de subvention par projet est adopté, crier à la caisse noire! Il y a un problème... Vous vous plaignez de ne pas avoir la liste des subventions accordées par le Service Agenda 21 – Ville durable, mais c'est très logique: par définition, il attendra de connaître son financement global et, en fonction de celui-ci, il sélectionnera un certain nombre de projets qu'il pourra financer. Quand nous votons le budget, le service n'est donc pas capable d'indiquer quelles seront les demandes de subvention en 2015 et quelles seront celles qu'il acceptera. Forcément! La liste des projets, vous l'aurez à la fin de l'année.

Si les élus de droite ne veulent plus de ce système-là, il y a une solution: retourner à un système de subvention de fonctionnement et poser une liste des associations subventionnées au début de l'année, quel que soit le type de projets qu'elles mettent en œuvre.

**Le président.** Merci, Madame Studemann. Le bureau avait pensé clore la liste; il la clôt maintenant, même s'il n'y a plus que deux intervenants: M. Menoud et M<sup>me</sup> Magnin. Après quoi, nous écouterons la conseillère administrative Sandrine Salerno. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Denis Menoud.

**M. Denis Menoud (HP).** Merci, Monsieur le président. Lorsqu'on parle de l'Agenda 21, tous ceux qui ont une fibre écologique ne peuvent que vibrer. Rappelons-nous le fameux sommet de Rio et ses objectifs dits du millénaire pour le développement, qu'il sied peut-être de redire ici en quelques mots: la lutte contre la pauvreté, la santé, le logement, la pollution, la gestion des mers et des forêts, les montagnes, la lutte contre la désertification, la gestion des ressources en eau et d'assainissement, la gestion de l'agriculture et la gestion des déchets. Voilà ce que c'est, l'Agenda 21.

*M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG). C'est faux...*

*M. Denis Menoud.* C'est faux? C'est sur internet, Madame! Je peux vous le montrer ici même sur Wikipédia, alors arrêtez de dire n'importe quoi! (*Commentaires.*) Je sais bien que la fatigue vous étirent, après quelques heures.

Cela dit, il est fort intéressant de constater que les subventions données par le Service Agenda 21 – Ville durable ne concernent en aucun cas ces points. Absolument pas. On en est éloigné! En revanche, je ne compte pas les subventions LGBT (*exclamations*), à LGBT Youth Suisse, à Dialogai, transgenre, à l'Association Lestime, qui vont faire de la propagande dans les écoles! C'est marqué ici: «Activités semaine de l'égalité à l'ECG Jean-Piaget.» Il faut savoir ce que cela contient! Arrêtez vos bobards, Mesdames et Messieurs, qui consistent à faire croire aux gens des choses erronées! Les gens qui nous écoutent doivent se dire que l'Agenda 21 est écolo et qu'il aide le tiers monde, mais ce n'est pas ça! C'est un subterfuge de M<sup>me</sup> Salerno pour sa clientèle, soi-disant féministe...

Aujourd'hui, il ne faut plus avoir peur de dire les choses en face sur ces subventions à Dialogai ou à Gendering. Ces noms anglo-saxons, toujours, sont très intéressants... Ça se cache! Rappelez-vous quand vous avez mis en place cette petite étiquette «j'InterAgis», fournie par M<sup>me</sup> Salerno. Votre ancien collègue, le président, dont j'ai oublié le nom... M. Rielle! Sa dernière soirée avait dû être interrompue parce que des extrémistes soutenant ces petits transgenres (*protestations*) avaient fait un tel cheni que la séance avait dû être levée. Je dois dire que ce cadeau du Parti socialiste était vraiment très sympathique pour lui...

Cela dit, si les subventions concernaient effectivement les objectifs du millénaire que je viens d'évoquer – et Dieu sait si c'est important! –, je n'aurais rien à dire, mais ce n'est malheureusement pas le cas. Quand on regarde le détail, on ne trouve que des trucs marginaux qui visent à subvertir la jeunesse (*commentaires*) et à utiliser les combats féministes pour des choses qui ne sont pas féministes, vous le savez très bien. (*Protestations.*) Mesdames et Messieurs, arrêtons cette tartufferie! Madame Salerno, arrêtez votre tartufferie! Vous ne servez pas l'Agenda 21, mais votre petite clientèle, votre petit groupuscule transgenre, pour obtenir des voix. Madame Salerno, cela n'ira pas plus loin, détrompez-vous! Faites des propositions. Certains prétendent qu'on subventionne des projets... J'ai bien écouté ce que mes préopinants ont dit: aucun n'a osé dire ce qui était subventionné. Même mon collègue M. Spuhler, qui n'est plus là, d'ailleurs, n'a pas osé citer quelques associations! Alors, arrêtez, s'il vous plaît! Revenez avec des projets concrets et précis devant le Conseil municipal, qui correspondent effectivement à ce pour quoi ils existent!

**Le président.** Merci, Monsieur Menoud. Je passe la parole à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Danièle Magnin... qui n'est pas là. Je passe la parole à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Concernant ces subventions du Service Agenda 21 – Ville durable, je récusé le terme de caissette ou de caisse noire. A partir du moment où toutes les explications sont fournies dans les comptes, il est vrai que je ne viens pas vous consulter en amont pour des subventions de 5000 francs. Tant mieux pour vous parce que, si le Conseil municipal devait être saisi de subventions à hauteur de 5000 francs ou de 2500 francs, soit les montants articulés par M. Genecand, vous auriez potentiellement pléthore d’objets à traiter... Il n’y aurait pas que M<sup>me</sup> Salerno qui les déposerait, mais l’ensemble des magistrats. Si ces montants sont faibles pour un Conseil municipal qui doit statuer sur un budget de plus de 1 milliard de francs, ils sont importants pour les associations lorsqu’elles créent des projets. Non, effectivement, nous ne vous consultons pas, Mesdames et Messieurs, lorsque nous dépensons 2500 francs...

Cela dit, il est faux de dire que plusieurs départements subventionnent les mêmes associations sans que plus personne ne sache qui subventionne quoi: d’abord, en termes de gestion administrative, nous travaillons à une base de données qui nous permettra de savoir rapidement quel département subventionne quelle action; ensuite, des directives sur l’attribution des subventions existent – certains d’entre vous les connaissent pour s’y être intéressés peut-être. En tout cas, il est faux de dire que l’argent est distribué pour la même occasion, sur les mêmes critères, par un, deux ou trois départements qui l’ignoraient, voire que cela se passe à l’encontre de la volonté du Conseil administratif ou du Conseil municipal.

Je ne détaillerai pas tous ces projets, car ce serait long et certainement fastidieux, mais j’en prendrai néanmoins quelques-uns, par exemple ceux auxquels vous avez fait référence, Monsieur Spuhler. Vous avez notamment parlé du projet «Elargis tes horizons»: c’est le nom de la journée que le Canton organise, appelée «Futur en tous genres», et qui permet aux parents de venir avec leur enfant sur leur lieu de travail, afin d’œuvrer à une ouverture des possibles pour les enfants, vers les professions dites féminines pour les garçons et vers les professions dites masculines pour les filles. «Elargis tes horizons» est la journée organisée par le Canton, par le département de M. Maudet. Ce n’est donc pas ma bande de petits copains, ni ma petite clientèle électorale; c’est un service du Canton. Le montant est faible à l’aune de nos budgets respectifs: pour quelques milliers de francs dans le cadre d’un partenariat de la Ville et du Canton, je ne pense pas qu’on puisse parler de caisse noire ou d’utilisation des deniers publics susceptible d’être analysée par le Conseil municipal...

La Ville a récemment cofinancé une manifestation, le prix Idées de développement durable pour les entreprises d’avenir (IDDEA). Ce prix a été lancé par la Jeune Chambre internationale Genève et il est soutenu, outre par la Ville de Genève, par la Fédération des entreprises romandes (FER). Je n’ai pas l’impression non plus que ce soit ma petite bande de copains, ma petite clientèle électorale... C’est un très beau projet qui permet à de jeunes entrepreneurs, porteurs

d'un projet, de le mûrir dans l'incubateur de leur choix. Ce prix IDDEA a récemment été rendu public; certaines et certains d'entre vous s'y seront peut-être intéressés. La Ville soutient ce genre de manifestation et d'événement. Alors, oui, c'est vrai, vous avez raison, Madame Barbey: il est certain que ce prix est soutenu à la fois par la Ville et le Canton. Mais est-ce un mal, Mesdames et Messieurs, si la Ville donne quelques milliers de francs, à l'instar du Canton, pour qu'une cinquantaine de jeunes porteurs de projet, qui sont potentiellement les entrepreneurs et les entrepreneuses de notre canton et de notre ville, développent des idées? Est-ce un problème si la Ville de Genève travaille avec la FER? Est-ce vraiment problématique si un autre département permet que le prix IDDEA dispose d'un affichage gratuit sur les supports de la Société générale d'affichage de la Ville? C'est de cela que vous êtes en train de parler ce soir. Vous n'êtes pas en train de parler de ma clientèle électorale, mais de projets soutenus par des associations de droite comme de gauche, qui sont parfois des associations du monde économique que d'aucuns d'entre vous défendent. Je le dis franchement: si la Ville de Genève ne soutient plus le prix IDDEA, il n'y a plus de prix IDDEA. Concrètement, c'est cela que vous votez. Alors prenez vos responsabilités!

Monsieur le président, je demande le vote nominal quant à la suppression de l'ensemble des subventions du Service Agenda 21 – Ville durable. Mesdames et Messieurs, souvenez-vous que, si vous supprimez ces subventions, la Ville de Genève ne participera pas aux manifestations citées par M. Spuhler, «Elargis tes horizons» et «Futur en tous genres», organisé par le Canton, pas plus qu'au prix IDDEA. Vous irez expliquer – quoique je me ferai un plaisir personnel d'y aller – à la FER et à la Jeune Chambre internationale Genève que la Ville ne donne plus d'argent au prix IDDEA parce que les 5000 francs dépensés pour soutenir ce prix ne sont pas passés sous les fourches caudines du Conseil municipal – qui n'avait que cet objet à étudier... – et que c'est pour cette raison, pour cette raison uniquement, soit un mouvement d'humeur, une posture politique, que la Ville de Genève se désengage. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Madame Salerno. Je rappelle que le vote nominal a été demandé pour cet amendement qui vise la suppression des subventions accordées par le Service Agenda 21 – Ville durable, pour un montant de 410 000 francs.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est accepté par 38 oui contre 37 non.

*Ont voté oui (38):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR),

M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

*Ont voté non (37):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Stéphanie Prezioso (EàG), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Sophie Scheller (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):*

M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Sylvain Clavel (HP), M. Pierre Rumo (EàG), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Le budget du département de M<sup>me</sup> Salerno, pages 5 à 9, est adopté.**

*Département des constructions et de l'aménagement.*

**Le président.** En l'absence d'amendement déposé, l'examen du projet de budget du département de M. Rémy Pagani est terminé.

**Le budget du département de M. Pagani, pages 11 à 14, est adopté.**

**Le président.** Le bureau est saisi d'une motion d'ordre déposée par le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre, qui demande le vote direct, sans prise de parole, pour tout le reste du deuxième débat et tous les amendements, afin, je complète, de passer au troisième débat. Est-ce clair pour toutes et tous? Faut-il que je relise la motion d'ordre? Les amendements qui n'ont pas encore été votés en deuxième débat le seraient désormais sans prise de parole; c'est l'esprit de cette motion d'ordre. (*Brouhaha.*)

*Des voix.* Monsieur le président! Appel au règlement! (*Brouhaha.*)

**Mise aux voix, la motion d'ordre ci-dessus est acceptée par 37 oui contre 35 non.**

*(Applaudissements de la droite et protestations de la gauche.)*

**Le président.** Je suspends la séance pour cinq minutes afin de vérifier le règlement... (*Vives protestations.*) J'invite les membres du bureau à se rendre à la salle Nicolas-Bogueret. Les chefs de groupe peuvent nous rejoindre également. Nous allons demander un avis juridique. La séance est suspendue.

*(La séance est suspendue de 21 h 15 à 21 h 43.)*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, le bureau a pris position de la manière suivante: considérant l'article 68, alinéa 3, du règlement du Conseil municipal, la motion d'ordre visant à clore le débat laisse encore deux minutes à chaque groupe pour l'ensemble du deuxième débat. Cependant, le bureau est saisi d'une nou-

velle motion d'ordre, déposée par le groupe Ensemble à gauche, qui demande de reprendre le débat libre pour traiter les amendements déposés.

Mise aux voix, la motion d'ordre ci-dessus est acceptée par 37 oui contre 34 non.

*(Applaudissements nourris de la gauche.)*

**Le président.** S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! (*Brouhaha.*) Pendant que vous reprenez vos esprits, j'annonce la situation du projet de budget. Avant le vote du budget du département des finances et du logement, le projet de budget connaissait un bénéfice de 13 695 francs; après le vote, il passe à un excédent de revenus de 8 952 995 francs.

Nous passons au département de la culture et du sport. Je donne la parole à M. Sylvain Thévoz, président de la commission des arts et de la culture, s'il désire la prendre. Non? Je la passe à M. Marc-André Rudaz, président de la commission des sports. Non? Je la passe à M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel, rapporteuse de ces deux commissions pour le projet de budget. Non plus?

*Département de la culture et du sport.*

*Page 15, politique publique 30, Encouragement à la culture, groupes de comptes 3xx, Charges de personnel.*

**Le président.** Nous passons à l'amendement déposé par les groupes libéral-radical et démocrate-chrétien, qui demande la suppression du service InterroGE des Bibliothèques municipales de la Ville de Genève, soit un montant de 237 586 francs. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Lionel Ricou.

**M. Lionel Ricou** (DC). Merci, Monsieur le président. Il s'agit bien de l'amendement qui concerne InterroGE? (*Remarques.*) Oui, c'est mon heure. Notre proposition demande la suppression de cette prestation offerte à la population. Ce n'est pas un service, puisqu'on ne le trouve pas dans l'organigramme des Bibliothèques municipales.

Pour la présenter en quelques mots à ceux qui ne la connaîtraient pas, cette prestation vise à répondre à des questions posées par des internautes. (*On entend*

*des fifres et des tambours au-dehors.*) Pour vous donner un exemple des questions posées, en voici une récente: y a-t-il plus de chameaux ou de dromadaires? Une autre question posée demandait si M. Kanaan était le premier maire d'origine et de naissance extra-européennes. On voit donc qu'il y a un peu de démagogie et d'utilisation de ce service par le magistrat pour sa propre propagande. (*M. Ricou s'interrompt.*)

*Une voix.* On n'entend rien!

**Le président.** Avec les tambours et les fifres, je suis désolé, mais il est difficile de vous entendre. Les fenêtres sont-elles bien fermées? Aviez-vous terminé, Monsieur Ricou?

*M. Lionel Ricou.* Non, je n'ai pas du tout terminé... (*Rires.*) Mais je ne m'entendais plus. Je vous ai donné quelques exemples des questions qui sont posées.

Notre groupe a déposé cet amendement demandant la suppression de cette prestation parce que nous considérons, dans la mesure où elle vise à apporter des réponses toutes faites à des questions qu'on se pose, qu'elle tend à infantiliser les utilisateurs. En matière de culture et d'enseignement, nous estimons que la collectivité publique doit encourager le questionnement, et non apporter des réponses toutes faites. Cette prestation ne vise pas à autre chose et elle évite à l'utilisateur une recherche par lui-même.

Nous estimons que cette prestation n'est pas nécessaire. Pour en juger, il faut se demander s'il existe des moyens de substitution. (*Fifres et tambours au-dehors.*) Or, il y en a, qui sont évidents, gratuits et mis à disposition par internet, à savoir des moteurs de recherche, comme Google, ou des encyclopédies en ligne, comme Wikipédia. Bref, un peu de recherche personnelle permet de trouver les réponses aux questions posées aux bibliothécaires. La collectivité publique n'a donc pas à investir environ 220 000 francs par an pour une prestation qui peut être suppléée par d'autres moyens de recherche. Ce n'est pas très agréable... Je sais que vous n'y pouvez rien, Monsieur le président, et j'apprécie les fifres, les tambours et l'Escalade...

Nous discutons d'InterroGE depuis de longs mois au sein de la commission des arts et de la culture. Le 3 novembre 2014, le magistrat est venu nous présenter une enquête intitulée *Première enquête interne sur les pratiques des publics dans les institutions culturelles*. Elle a été menée sur tous les services et toutes les prestations des bibliothèques. Or, InterroGE n'a pas fait l'objet d'une évaluation qualitative de sa prestation, mise en place une année auparavant, ce qui nous incite à

penser qu'on a préféré ne pas l'évaluer, puisque le pilotage de cette enquête était aux mains du magistrat. En tout cas, aucun élément factuel n'a été présenté en commission pour évaluer l'apport qualitatif de cette prestation. (*Fifres et tambours au-dehors.*)

Enfin, j'aborde la question des équivalents temps plein (ETP). Il y en a deux, mais, en réalité, les tâches liées à InterroGE sont réparties sur un ensemble de collaborateurs. D'ailleurs, lundi passé, Véronique Pürro, directrice des Bibliothèques municipales, nous a bien confirmé que l'ensemble des bibliothécaires était amené à répondre à ces questions. Si on lit les réponses dans le détail, on voit qu'elles ont été apportées par des services compétents. L'exemple que je donnais sur les dromadaires et les chameaux a vu une réponse du Muséum d'histoire naturelle.

Un dernier élément: vraisemblablement, des collaborateurs consacrent du temps de travail à InterroGE. Si on supprime la prestation, il y aura du temps de travail en moins, qui pourra être largement compensé. Nous pouvons fournir deux pistes au magistrat pour ce faire. La première est naturellement offerte par les départs à la retraite: dans un service qui comprend plus de 110 collaborateurs, il y a régulièrement des départs à la retraite. La seconde piste, plus encore d'actualité, tient aux deux postes de bibliothécaires actuellement au concours sur le site internet de la Ville. Ceux-ci sont ouverts jusqu'aux 16 et 22 décembre 2014. (*Fifres et tambours au-dehors.*) Si on décide aujourd'hui de supprimer la prestation, on peut donc avoir la garantie qu'il n'y aura pas de licenciement de collaborateurs, puisque des moyens de substitution pourront être trouvés.

**Le président.** Merci, Monsieur Ricou. Il est plutôt difficile de s'exprimer dans ces conditions et j'en suis désolé. Les tambours ne jouant pas en permanence, je vous invite quand même, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à faire preuve de davantage d'écoute. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Gary Bennaim.

**M. Gary Bennaim (LR).** Merci, Monsieur le président. Je voulais parler d'InterroGE, qui est un très joli hémistiche, puisque son nom contient Interro et GE, ce qui donne un jeu de mots particulièrement brillant entre interroger, interro et Genève. C'est peut-être la seule chose brillante dans ce service: son intitulé. Bravo à celui qui l'a trouvé! Mon préopinant parlait d'InterroGE (*il prononce «interrogé»*), je préfère parler d'InterroGE (*il prononce «interroge»*), parce que Roger, c'est quelqu'un d'autre...

Ici, on se retrouve face à une prestation particulièrement intéressante, mais elle l'était il y a cinquante ans, quand nous n'avions pas accès à l'informatique,

tous autant que nous sommes. A l'époque, nous allions voir la bibliothécaire. Eh oui, dans mon cas, j'ai décidé que c'était une femme, sympathique, souriante, bien habillée, callipyge, puisque assise toute la journée sur son fauteuil. (*Exclamations.*) On allait lui poser des questions et, comme elle avait accès à un grand savoir, puisqu'elle lisait toute la journée, elle pouvait répondre. C'était fantasque de disposer d'une vraie source de savoir.

Aujourd'hui, vous pourriez me dire que le savoir ne s'apprend pas sur internet, sinon on l'aurait déjà partagé au sein de ce plénum... Vous pourriez me dire aussi que les personnes âgées ont peut-être des questions, mais, si on imagine qu'elles posent des questions sur internet à InterroGE, on imagine aussi qu'elles ont accès à des outils de recherche...

Le problème est qu'InterroGE constitue une solution de facilité. Parfois, on pourrait poser la question directement au service, à la société ou à la fondation concernés. Comme Lionel Ricou le rappelait tout à l'heure, si on a une question pour le Muséum d'histoire naturelle à propos des dromadaires et des chameaux, pourquoi ne pas s'adresser directement au Muséum? On nous rappelait précédemment que la qualité des gens qui travaillent au sein de l'administration municipale est particulièrement élevée, par conséquent leurs capacités devraient leur permettre de répondre à ce genre de question en direct.

Face à des questions aussi précises que la couleur des troisièmes plumes des coiffes navajos au XIX<sup>e</sup> siècle, la prestation n'a pas de sens. A la suite de mes interventions à propos d'InterroGE, je dois le souligner, j'ai reçu de la part du magistrat Kanaan, maire maintenant, un joli petit cadeau, un croquebouche: des coupures de presse sur InterroGE. Naturellement! Si la Ville distribuait à boire gratuitement, l'été, dans la rue, tout le monde trouverait cela fantastique. Si d'autres villes font n'importe quoi, il faut que Genève fasse pareil. Et si cela ne nous coûte même pas 250 000 francs par an, autant en profiter, parce que, sur un budget de 1 milliard de francs, ce n'est rien. Eh bien, non!

Il y a deux éléments à considérer ici. Premièrement, la prestation sert-elle vraiment? Dans ce cas, je pense que la réponse est non. Elle sert à des gens qui s'amusent, se distraient et qui ont du plaisir à occuper les bibliothécaires, mais cela ne fait pas réellement avancer la connaissance mondiale, à moins que ces personnes ne s'en chargent directement de leur côté.

Secondement, sur le plan politique, est-il intéressant que les employés de la fonction publique fournissent des prestations somme toute relativement peu enrichissantes non au sens de l'argent, mais de la qualité, quant à ce qu'elles apportent à la collectivité? Je pense qu'on a fait un test. Oui, Monsieur le maire, on a le droit de dire qu'on a essayé, qu'on s'est bien amusé, mais que cela ne valait pas la peine. On a le droit de reconnaître que ce n'était peut-être pas une erreur, mais que c'était un peu trop cher, inutile ou déplacé, et qu'on peut utiliser

les collaborateurs de meilleure façon, plutôt que de les prier de répondre à des questions souvent idiotes, malheureusement, et dont le service se fait la vitrine sur son site internet.

En dernier lieu, je pense qu'il faut savoir raison garder. Certains me reprocheront le fait que mes collègues membres de la commission des arts et de la culture ne soient pas venus vous poser des questions, Monsieur le maire. Mais nous vous avons posé des questions à ce sujet, et même en séance plénière. Vous voulez persister dans cette voie, je le déplore. Nous aurions la possibilité d'utiliser ces 250 000 francs de façon plus intéressante. Nous ne sommes pas dans un monde de dessin animé, de manga ou de Bisounours, nous n'avons pas de l'argent et des ressources illimités. Il faut donc parfois considérer qu'une décision n'était pas appropriée. Chers collègues, je vous remercie de bien vouloir accepter cet amendement.

**M. Sami Kanaan, maire.** Chaque législature a ses sujets fétiches, mais je m'étonne de cet acharnement. Quelqu'un a dit: «Si vous trouvez que la culture coûte cher, essayez l'ignorance!»

Mesdames et Messieurs, que les choses soient très claires par rapport à ce que MM. Ricou et Bennaïm ont dit. En acceptant cet amendement, vous ne supprimeriez pas une activité abstraite ou des frais de fonctionnement. M. Ricou a bien dit qu'on supprimerait deux postes au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il y a aujourd'hui deux personnes qui coordonnent cette activité avec le Réseau des bibliothèques genevoises. On peut penser que c'est trop, mais le système ne fonctionne pas qu'avec des ordinateurs, des gommes et des crayons. Si vous acceptez cet amendement, vous supprimez deux postes aux Bibliothèques municipales, postes que vous aviez acceptés il n'y a pas plus de trois ans... Trois ans après votre décision, l'activité est mise en place et vous voulez déjà la supprimer?

Nous avons reçu 1800 questions en une année. Monsieur Ricou, je ne vous trouve pas très honnête, parce que les informations que vous évoquez ont été données, et cela à plusieurs reprises! L'enquête sur les publics que vous avez citée portait, sur une période d'un an, sur les gens qui viennent physiquement dans nos institutions. C'était une autre question. Toutes les informations ont été données. Vous pouvez les considérer comme insuffisantes, mais on vous l'a dit et redit: 1800 questions ont été posées en une année, pour un taux de satisfaction de 90%. Pas de souci, j'expliquerai aux personnes qui les ont posées qu'une majorité de ce Conseil municipal, si c'est le cas, trouve cette prestation inutile.

Elle constitue pourtant une modernisation du service public. Vous demandez cette modernisation vous-mêmes, Mesdames et Messieurs. Les bibliothèques sont des lieux où l'on vient poser des questions; M. Bennaïm l'a raconté de manière

très touchante. Pendant longtemps, les gens venaient physiquement dans les bibliothèques municipales. C'est encore largement le cas, heureusement. Maintenant, nous avons internet, mais, entre une réponse de Google ou de Wikipédia et une réponse référencée par des gens qui cherchent des informations documentées et fiables, il y a un monde qui sépare le café du commerce d'une classe d'école ou d'université. Je vous laisse apprécier la différence.

La prestation du service public consiste à rendre accessibles et compréhensibles des éléments de réponse documentés et fiables que les gens ne trouvent pas forcément. Je salue aussi la mise en réseau de nos bibliothèques. Tout ce que vous demandez aux services publics est concrétisé dans ce projet InterroGE. D'ailleurs, il y a trois ans, sa création avait été soutenue par une large majorité. Ce lundi encore, je suis venu présenter à la commission des arts et de la culture notre stratégie en matière de livre numérique et d'outils numériques dans le livre au sens large. La plupart des commissaires ont relevé l'intérêt de moderniser le service public dans ce domaine, que ce soit le support, la diffusion ou les accès. C'est une affaire de démocratisation de la culture.

Chacun prendra ses responsabilités, Mesdames et Messieurs. Certes, la Ville et les Bibliothèques municipales continueront de fonctionner, mais j'ai l'impression que tout ce qui évite de moderniser le service public convient à certains d'entre vous, parce que cela leur permet de mieux l'attaquer par la suite. Je le regrette. Ce projet est exemplaire en termes de mise en réseau et de compétences. Il innove. Vous pouvez dire ce que vous voulez, mais les outils numériques continueront de se développer et les gens nous questionneront sur l'accès à des sources d'information fiables sur internet. Aujourd'hui, internet est un immense souk. Moi aussi, je vais souvent sur Google et j'utilise Wikipédia, mais on sait que ce n'est pas fiable. Or, les gens nous demandent des réponses fiables. Ce service InterroGE complète le service au guichet. Je ne crois pas que vous critiqueriez une banque qui fait du e-banking en plus du service au guichet, mais, quand le service public se modernise, cela ne vous convient pas, comme par hasard... C'est très étonnant de votre part, puisque vous demandez vous-mêmes au service public de se moderniser...

Nous avons reçu un nombre important de messages touchants de la part d'enseignants, de parents dont les enfants posent des questions, d'enfants eux-mêmes et de professionnels. Pas de problème; je leur expliquerai qu'une majorité de ce Conseil municipal trouve cela inutile. J'ai entendu M. Bennaïm les traiter avec une certaine condescendance. Ils apprécieront certainement les prises de position de quelques membres de ce Conseil municipal. Mesdames et Messieurs, je vous recommande de ne pas vous tromper de cible et de refuser cet amendement.

*M. Gary Bennaïm (LR). Vote nominal!*

**Le président.** Merci, Monsieur le maire. Le vote nominal est demandé. Je rappelle que cet amendement, déposé par les groupes libéral-radical et démocrate-chrétien, vise la suppression du service InterroGE des Bibliothèques municipales, et représente une économie de 237 586 francs.

*Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus recueilli 38 oui et 38 non. Le président départage les voix en votant non. L'amendement est refusé.*

*Ont voté non (39):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Denis Menoud (HP), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Stéphanie Prezioso (EàG), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Sophie Scheller (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecucio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté oui (38):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Sphuler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (3):*

M. Sylvain Clavel (HP), M. Pierre Rumo (EàG), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, a voté pour départager les voix.

*Page 16, politique publique 30, Encouragement à la culture, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 3 des subventions).*

**Le président.** Nous passons à l'amendement déposé par Ensemble à gauche, qui demande une augmentation de la subvention au Fonds général théâtre. Il y avait une petite correction à faire par rapport au document qui vous a été distribué, Mesdames et Messieurs: l'augmentation étant de 410 000 francs, le résultat serait porté à 1 910 000 francs. Je passe la parole à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Sophie Scheller.

**M<sup>me</sup> Sophie Scheller** (EàG). Merci, Monsieur le président. Je souhaite présenter maintenant l'amendement d'Ensemble à gauche, qui demande une augmentation du Fonds général théâtre à hauteur de 410 000 francs.

La Ville a la réputation d'être généreuse avec les artistes. C'est l'une des raisons pour lesquelles elle est tant appréciée par ses habitants et par les habitants des autres communes également, ainsi qu'au niveau européen, où elle se fait gentiment sa petite place. Notre ville accorde de nombreuses subventions à la culture. Elle est généreuse, certes, mais elle n'en fait pas assez. Non, elle n'en fait pas assez si elle veut garantir à la culture la qualité qui a été la sienne pendant ces dix dernières années, en regard d'une démographie qui ne fait qu'augmenter, comme notre magistrat M. Kanaan l'a rappelé.

En effet, l'actuel Fonds général théâtre a beaucoup été modifié au cours des quatre dernières années. En 2011, il disposait de 1,91 million de francs; en 2015, ce montant est de 1,5 million de francs. Depuis 2011, il y a donc eu une variation totale de 410 000 francs. Ce n'est pas beaucoup en comparaison de certaines sommes dont nous discutons ce soir, mais c'est beaucoup pour tout un milieu. Je le rappelle: à la base, le Fonds général théâtre est réservé aux artistes locaux et

il s'adresse aux petites compagnies qui ne peuvent souvent pas fonctionner sans un soutien étatique.

Au niveau du Grand Conseil, que se passe-t-il? Il est intéressant de savoir que celui-ci promet de nouvelles coupes contre la culture dans le budget 2015. La Commission des finances a en effet enlevé plus de 1,5 million de francs au budget de la culture pour l'année prochaine. La subvention de 1 million de francs, prévue pour le Grand Théâtre dans le cadre d'un accord entre l'ancien conseiller d'Etat et la Ville de Genève, a été supprimée. En outre, une majorité des députés de la Commission des finances a coupé le soutien aux compagnies indépendantes, dont nous parlons en ce moment même, ainsi qu'à d'autres associations. Malgré une coupe de 1,5 million de francs, promise par le Grand Conseil au niveau du Canton, sa majorité se targue de vouloir siéger parmi les acteurs culturels importants du canton...

Je reviens à la Ville de Genève. Les 410 000 francs de variation du Fonds général théâtre n'ont certes pas été supprimés; ils étaient réservés à deux compagnies à l'intérieur même du fonds, qui sont devenues, depuis lors, de grandes institutions de la Ville de Genève: le Théâtre Saint-Gervais et le Théâtre du Loup, qui obtiennent respectivement une subvention fixe de 200 000 francs et de 150 000 francs. Il s'agit de deux fondations qui avaient besoin de ce soutien au théâtre indépendant, en leur temps, et qui participent désormais grandement à la créativité de notre ville. De nombreuses compagnies locales ont bénéficié de ce fonds pour devenir ce qu'elles sont aujourd'hui. Il y en a d'autres qui émergent et c'est à la Ville qu'il revient de défendre la créativité locale et indépendante, à côté de ces grandes institutions qui voient aujourd'hui leur statut confirmé et leurs subventions assurées.

Il serait donc bon, chers collègues du Conseil municipal, de penser à regonfler ce Fonds général théâtre, afin qu'il puisse remplir la fonction qui le justifie, à savoir soutenir de petites compagnies émergentes. C'est de là que viennent ces institutions que sont le Théâtre du Loup, le Théâtre Saint-Gervais, et j'en passe. D'abord, dans la rue, ces initiatives indépendantes sont petit à petit remarquées. Souvenons-nous du parcours de José Lillo ou de Dominique Ziegler, dont chacun reconnaît l'importance du travail. Souvenons-nous d'Omar Porras, directeur du Teatro Malandro, révélé dans le petit Théâtre du Garage alors qu'il vivait lui-même dans le squat du Goulet. Ce metteur en scène est aujourd'hui reçu dans les plus grandes institutions théâtrales du monde, avec sa compagnie, que ce soit au Japon, au Théâtre de la Monnaie de Bruxelles, ou encore à la Comédie-Française.

D'autres ne partageront peut-être pas l'avis d'Ensemble à gauche, à savoir que la Ville doit se remettre à la tâche qu'elle promet de mener: représenter une ville de culture pour les petits comme pour les grands, pour les grandes institu-

tions comme pour les petites créations. Elle doit tenir bon et s'affirmer en tant que partenaire de ces artistes-là lorsqu'ils brillent de tous leurs feux, mais également lorsqu'ils n'en sont qu'au stade du halo prometteur. Elle doit favoriser le terreau genevois, c'est-à-dire des lieux où se mènent la réflexion artistique, la recherche et l'expérimentation. Cela est nécessaire. Elle doit favoriser des lieux où les gens pourraient créer, surtout dans une situation budgétaire qui s'avère, au niveau du Canton, de plus en plus critique.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (LR). Alors là, franchement, de tous les budgets que j'ai connus, je n'ai encore jamais vu ça... Vous nous prenez par surprise en sortant une augmentation de 410 000 francs d'un chapeau, après nous avoir fait la morale, ce matin, vers 8 h, parce que nous déposons des amendements au budget qui n'étaient pas prévus! Il est 22 h 15 et, à aucune séance de commission, jamais, quiconque, qu'il s'agisse des membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif, n'est venu seulement nous parler de ce Fonds général théâtre. Je suis rapporteuse sur le projet de budget pour la culture: il n'en a jamais été question. Vous n'avez pas exprimé vos soucis, ni vos projets. C'est le premier point. En termes de surprise, vous faites beaucoup plus fort que nous. Après tout, peut-être avons-nous appris de l'adversaire? L'an passé, je me rappelle des subventions qui défilaient, comme ça, parce que nous avions des petits millions à distribuer.

Cette année, nous n'avons pas de petits millions à distribuer. Ce sera ma deuxième remarque. Nous avons 15 000 francs de côté et vous nous sortez une proposition d'augmentation du budget de 410 000 francs pour le Fonds général théâtre. Outre le fait que nous sommes surpris, je vous demande où vous prenez ces 410 000 francs. Depuis que nous travaillons des budgets pour la Ville de Genève, la règle de réputation veut qu'on compense les augmentations par des diminutions. Alors, à lire les amendements que vous avez déposés, quelle est la diminution que vous nous proposez en compensation de cette augmentation? J'ai beau chercher, je n'en vois qu'une, à supposer qu'elle soit acceptée: c'est la police. Vous me corrigerez si je ne vous comprends pas bien: vraisemblablement, d'après la liste des amendements que j'ai là, vous prendriez de l'argent à la police pour le passer au théâtre. On a déjà connu ça aussi, des postes de policiers qui devenaient bibliothécaires... Maintenant, ces policiers deviendront comédiens! Alors on aime le théâtre de Guignol, il y a Gendarme... Mais ça va, il faut être sérieux!

Mesdames et Messieurs, cet amendement tient de la prestidigitation et de l'élucubration totale. J'apprécie votre sens de la fantaisie, mais, en tant que personne responsable du budget de la Ville de Genève, à ce stade, vous comprendrez que je ne puis pas, que le Parti libéral-radical ne pourra pas, comme d'autres, peut-être, entrer en matière.

**M. Alpha Dramé (S).** Pour la paix des ménages, il faut peut-être expliquer cet amendement. Je parle sous le contrôle du magistrat, mais je ne crois pas qu'il y ait eu une diminution du Fonds général théâtre de 410 000 francs. Il y a eu une réaffectation: 200 000 francs ont été réaffectés au Théâtre Saint-Gervais pour l'aide à la création, tandis que les autres 200 000 francs ont été attribués au Théâtre du Loup, qui devait en général passer par une procédure au sein du département de la culture et du sport pour pouvoir accéder à ce montant. Celui-ci lui a donc été directement réaffecté. Ce qui veut dire qu'il n'y a donc pas eu de réduction au fait du budget, seulement une réaffectation pour des compagnies et pour la création.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG).** Qu'on accepte ou non cet amendement, Monsieur le président, vous transmettez à M<sup>me</sup> Kraft-Babel que nous avons plaisir à être confortés dans l'idée que la droite – dans le cas présent, le Parti libéral-radical, par la voix de M<sup>me</sup> Kraft-Babel – est aussi incompétente que le Canton en matière de politique culturelle. En fin de compte, elle démontre sa méconnaissance de ce dossier. Peut-être que M<sup>me</sup> Kraft-Babel a hiberné jusqu'à présent, parce que nous ne sommes pas face à un budget bénéficiaire de 15 000 francs, mais de plus de 8 millions de francs, puisque la droite a coupé 10 millions de francs, je crois. Nous pouvons donc largement assumer le coût de l'amendement présenté par ma collègue Sophie Scheller. Merci.

En ce qui concerne la réaffectation des fonds, qui a bien eu lieu, je précise qu'elle donne davantage de pouvoir aux directeurs de théâtre, tout en appauvrissant le terrain que la culture indépendante constitue à Genève, c'est-à-dire des petits artisans qui dépendent de la constitution de groupes. (*Brouhaha.*) Je suis désolée pour le bruit. J'ai l'impression de hurler sans qu'on m'entende, de toute façon...

**Le président.** Il n'est pas besoin de hurler, Madame Pérez. On vous entendra beaucoup mieux si vous parlez normalement.

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Cette subvention, cette ligne budgétaire, sert à de petites compagnies qui se constituent, par exemple le Teatro Malandro, qui a démarré dans un garage, à Genève. Il a profité de cette subvention à l'époque, c'est dire si elle permet l'émergence des jeunes compagnies, ainsi que l'existence d'un artisanat du théâtre, sans forcément que ce milieu dépende d'un directeur de théâtre. Je n'en citerai aucun, mais différents théâtres sont en crise: il y a du réseautage, certaines personnes sont «blacklistées» et des choix sont opérés... Quand on a réaffecté cet argent au Théâtre Saint-Gervais et au Théâtre du Loup, cela ne nous posait pas problème, mais, en fait, on a déshabillé Paul pour habiller Jean.

Ce que nous voulons réaffirmer, ce soir, nous, Ensemble à gauche, c'est notre soutien indéfectible à la production indépendante, ainsi qu'à tous ces petits artisans qui vivent avec trois francs six sous et qui font venir du public, bien plus de public que le Grand Théâtre n'en abrite. Monsieur le président, vous transmettez à M<sup>me</sup> Kraft-Babel que, à l'heure où le Canton vient de couper une fois de plus une importante subvention, il est important que la commune de Genève affirme et confirme une politique culturelle que le Canton est incapable d'avoir.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Face à cet amendement, j'hallucine, mais on n'est pas à ça près, aujourd'hui... J'aimerais d'abord faire remarquer une chose: Mesdames et Messieurs de l'Alternative, il faut arrêter votre arrosage généralisé à vos petits copains, parce que ça suffit. Deuxième chose: Monsieur le président, vous transmettez à l'auteur de l'amendement que j'aimerais bien qu'elle me présente sa couverture financière, parce que, sans notre amendement de moins 10,7 millions de francs sur les groupes de comptes 31, que vous n'avez pas approuvé, d'ailleurs, vous n'auriez pas cette couverture! Alors nous ne vous laisserons pas gaspiller cet argent! Nous dirons non!

**M<sup>me</sup> Sophie Scheller** (EàG). Je tiens juste à préciser à M. Alpha Dramé que je ne proposais pas la compensation d'une réduction, mais bien une augmentation de la subvention au Fonds général théâtre.

Ensuite, pour répondre rapidement à M<sup>me</sup> Kraft-Babel, je tiens à dire que je suis très heureuse de provoquer tant de surprise en elle et que, désormais, justement, il y a un excédent de 8 millions de francs au budget.

*M. Daniel Sormanni* (MCG). Et alors?

*M<sup>me</sup> Sophie Scheller*. On peut donc, à raison de 410 000 francs, subventionner, étonnez-vous, des gens qui...

*M. Daniel Sormanni*. Non! Non!

*M<sup>me</sup> Sophie Scheller*. ... ne sont pas des fonctionnaires, pour une fois; ce sont des privés! Pourquoi ne subventionnerait-on pas les artistes, alors même que ce sont des privés? Parce qu'ils ne sont pas rentables. Et c'est là votre problème, à droite, vous ne subventionnez des privés que lorsqu'ils sont rentables.

**M. Sami Kanaan, maire.** Lorsqu'on parle de théâtre, je suppose qu'il est normal qu'il y ait une dramaturgie particulière, mais j'aimerais calmer un peu les esprits.

Le fonds pour les indépendants du théâtre n'a pas diminué, ces dernières années. Les budgets pour le théâtre ont même augmenté, puisque nous avons doté le Théâtre Pitoëff d'une ligne autonome et que nous avons augmenté le budget du Théâtre de l'Orangerie. Le fonds n'a pas bougé dans ses moyens financiers effectifs. Nous avons simplement régularisé une enveloppe qui était réservée au Théâtre Saint-Gervais et au Théâtre du Loup de toute façon. J'ai voulu jouer la transparence. Madame Scheller, je reconnais que vous n'étiez pas là à l'époque, mais M<sup>me</sup> Pérez était là et elle essaie de ressusciter un débat qui avait déjà eu lieu et que ce Conseil municipal avait tranché.

Je vous rassure, le Fonds général théâtre n'a pas diminué. Même si nous soutenons les indépendants au quotidien, de nombreuses manières, heureusement, car c'est vital pour le terreau artistique, d'ailleurs très riche à Genève, il n'y a donc pas lieu d'augmenter cette ligne de 410 000 francs, puisqu'elle n'a pas diminué. Mesdames et Messieurs, vous pouvez en toute bonne conscience ne pas suivre cette proposition.

**Le président.** Je rappelle que l'amendement demande une augmentation de la subvention au Fonds général théâtre de 410 000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 65 non contre 9 oui.*

*Page 17, politique publique 34, Sports,  
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 5 des subventions).*

*Page 17, politique publique 34, Sports,  
groupe de comptes 427, Immeubles du patrimoine administratif.*

**Le président.** Nous passons à l'amendement déposé par les groupes libéral-radical et démocrate-chrétien, qui demande la réintroduction de la gratuité pour le Genève-Servette Hockey Club, soit une augmentation du budget de 310 000 francs.

J'ai oublié de préciser que nous traitons en même temps l'amendement suivant, déposé par le groupe libéral-radical. (*Protestations.*) Cela tient à des raisons techniques: la gratuité demandée renvoie à deux lignes du budget. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Simon Brandt.

**M. Simon Brandt** (LR). Merci, Monsieur le président. Cet amendement sera très simple à vous présenter. Le 28 mars 2011, la Ville, le Canton et le Genève-Servette Hockey Club (GSHC) annonçaient un accord tripartite en vue de la construction d'une nouvelle patinoire à Genève, à l'horizon 2015. En attendant, un accord moral avait été passé entre le magistrat de l'époque, Manuel Tornare, et le club – je m'en souviens bien parce que le magistrat en avait parlé lorsqu'il avait présenté l'accord –, disant que la Ville de Genève ne facturerait pas la location de la patinoire des Vernets à prix coûtant, aussi longtemps que la nouvelle patinoire ne serait pas livrée et que celle des Vernets ne serait pas exploitable correctement. (*Brouhaha.*) Dans le cas d'espèce, la nouvelle patinoire est loin d'être sortie de terre. C'est davantage la faute du Canton que celle de la Ville, je suis d'accord, mais, de grâce, ne punissons pas le GSHC de l'incurie politique si nous ne sommes pas capables de lui fournir une infrastructure dans les temps! Ne le punissons pas une seconde fois en lui faisant payer les errements de la politique genevoise! Merci donc de faire bon accueil à notre amendement!

**Le président.** Merci, Monsieur Brandt. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Hélène Ecuyer. (*Remarque.*) Vous renoncez?

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (EàG). Merci, Monsieur le président. Je vous rassure, cela durera trente secondes. Pour une fois, cet amendement ne demande pas une augmentation de subvention. Je regrette, mais il demande un manque à gagner à la Ville, c'est-à-dire qu'on dispensera le GSHC de payer l'occupation de la patinoire.

**Le président.** Merci, Madame Ecuyer. Monsieur le maire renonce à prendre la parole. Nous passons donc au vote. Non, pardon, je comprends décidément mal: M<sup>me</sup> Ecuyer n'avait pas renoncé, ni Monsieur le maire. Son geste de négation ne concernait pas la prise de parole. Monsieur le maire, je vous repasse la parole. Désolé.

**M. Sami Kanaan, maire.** Pas de souci, Monsieur le président. Madame Ecuyer, je suis obligé de vous corriger: aujourd'hui, nous n'encaissons pas cette redevance. Je confirme un point de ce que M. Brandt a dit: tant que la situation du club était mauvaise sur le plan financier, nous lui avons accordé un renoncement à cette redevance, mais cela dans le cadre d'une convention signée, non d'un simple accord moral.

La convention dit clairement que, lorsque ses comptes seront équilibrés ou bénéficiaires, le club devra la payer. C'est le cas pour toutes les sociétés anonymes dans le domaine sportif. Il se trouve que les comptes du GSHC sont de nouveau légèrement bénéficiaires; nous avons donc réintroduit une discussion sur le paiement de la redevance.

Mesdames et Messieurs, vous savez à quel point nous soutenons le club. Nous y sommes très attachés. Il joue encore à la patinoire des Vernets pour quelques années, heureusement ou malheureusement, selon les avis. Normalement, les règles comptables pour les sociétés anonymes nous interdisent de subventionner une société anonyme bénéficiaire. Nous discutons avec ses représentants, mais, a priori, selon la convention signée, le club doit payer cette redevance. Nous vous tiendrons bien sûr informés de la suite de ces discussions.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 37 oui.*

**Le président.** J'imagine que l'amendement suivant tombe automatiquement. Le groupe libéral-radical peut-il me le confirmer? Merci. L'amendement sur le groupe de compte 427 est retiré.

**Le budget du département de M. Kanaan, pages 15 à 18, est adopté.**

**Le président.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre, déposée par le Mouvement citoyens genevois, le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien et l'Union démocratique du centre, qui demande le vote direct de clôture du deuxième débat, sans discussion. Je ne comprends pas très bien... (*Remarques.*) Dans le règlement du Conseil municipal, il n'est pas prévu un vote de clôture du débat; la mention «sans discussion» s'applique au vote de la motion d'ordre elle-même.

Je vous donne l'état de situation après l'examen du budget du département de la culture et du sport. Nous sommes passés d'un projet de budget initial bénéficiaire de 13 695 francs à un excédent de revenus de 8 952 995 francs.

Je mets au vote cette motion d'ordre, qui, comme tout à l'heure, laisse deux minutes de parole à chaque groupe pour l'ensemble des sept amendements restants.

**Mise aux voix, cette motion d'ordre est acceptée par 69 oui contre 7 non.**

**Le président.** Je demande aux membres du bureau de bien vouloir sortir les chronomètres, parce que le débat sera assez serré, le cas échéant.

Nous abordons le département de l'environnement urbain et de la sécurité. Je donne la parole à M. Spuhler, président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, et à M<sup>me</sup> Buffet, rapporteuse de ladite commission pour le budget. Ils ne la prennent pas.

*Département de l'environnement urbain et de la sécurité.*

*Page 19, politique publique 10, Protection juridique,  
groupe de comptes 427, Immeubles du patrimoine administratif.*

**Le président.** Nous passons à l'amendement déposé par le groupe libéral-radical, qui refuse l'augmentation des tarifs d'utilisation du domaine public, soit un montant de 6 050 876 francs. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Grégoire Carasso. (*Remarque.*) C'était une erreur? Alors je passe la parole à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Helena Rigotti.

**M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR).** Mesdames et Messieurs de la gauche, vous arrivez à un pseudo-budget à l'équilibre et vous êtes satisfaits. Mais grâce à qui et à quelles mesures? Une augmentation des taxes d'utilisation du domaine public, qui va jusqu'à 400%. Mesurez-vous les conséquences d'une telle augmentation? Vous taxez les petites entreprises qui contribuent largement aux prestations sociales. Ces mêmes commerçants participent de notre économie et du rayonnement de Genève. Vous taxez encore et toujours les mêmes; ils sont ponctionnés, car on a besoin d'argent. Voulez-vous donc qu'ils augmentent leurs prix? Et que les gens consomment moins, de ce fait? Voulez-vous qu'ils réduisent leur surface d'exploitation et qu'ils licencient du personnel? C'est ce qui arrivera.

Ne devriez-vous pas plutôt encourager l'entrepreneuriat et la création d'emplois? Vous n'avez aucun problème à maintenir les annuités des fonctionnaires tout en augmentant les taxes sur le dos des commerçants. Jamais vous ne défen-

dez nos petites et moyennes entreprises (PME). (*Commentaires.*) Ce que je vous demande est de faciliter la vie de nos commerçants et de nos PME. Nous en avons besoin, vous en avez besoin. Ne tuez pas la poule aux œufs d'or! Genève a besoin de ses commerçants.

**Le président.** Merci, Madame Rigotti. Il reste dix secondes de temps de parole au groupe libéral-radical. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. J'interviendrai sur cet amendement au nom du Conseil administratif, pour rappeler que la décision et la proposition d'augmenter cette taxe ne vient pas de lui, mais du Conseil d'Etat. Mesdames et Messieurs de la droite, c'est votre Conseil d'Etat, votre conseiller d'Etat, M. Pierre Maudet, élu du Parti libéral-radical, qui ont adapté la tarification de la taxe d'utilisation du domaine public dans le règlement du Conseil d'Etat. Cela ne vient pas de la Ville de Genève. Comme les 44 autres communes, celle-ci est soumise au régime décidé par le Conseil d'Etat et elle connaîtra une tarification différente non parce qu'elle l'a décidé, mais parce qu'elle applique une décision cantonale.

Je comprendrais mal que ce Conseil municipal choisisse de ne pas appliquer une décision de l'Etat. Mesdames et Messieurs, je vous enjoins de ne pas soutenir cet amendement, qui est vraiment irraisonnable.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 32 oui (4 abstentions).*

*Page 19, politique publique 10, Protection juridique,  
groupe de comptes 427, Immeubles du patrimoine administratif.*

**Le président.** L'amendement, déposé par Ensemble à gauche, demande que la Ville de Genève récupère les 50% du forfait dû par la Fondation des parkings pour la gestion des horodateurs et la collecte de leur produit financier sur le territoire de la Ville de Genève, soit un montant positif de 4,75 millions de francs. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Pierre Gauthier, en vous rappelant, Mesdames et Messieurs, que les deux minutes de parole valent pour l'ensemble du deuxième débat, non pour chaque amendement.

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Merci, Monsieur le président. L'Etat a transféré à la Fondation des parkings la propriété, la gestion, l'entretien, la maintenance et la collecte des fonds des horodateurs disposés sur le territoire communal de la Ville de Genève. En contrepartie de cette cession, la Fondation des parkings devrait donner un forfait d'exploitation s'élevant à 9,5 millions de francs par an à l'Etat, dès 2015. Selon la loi H 1 13, la commune de Genève doit être d'accord avec ce système, puisque la loi qui institue la Fondation des parkings l'impose. Il est donc indispensable que la Ville de Genève puisse disposer de la moitié de cette somme de 9,5 millions de francs, soit 4,75 millions de francs, si mes calculs sont exacts. C'est pourquoi je vous propose d'ajouter un crédit équivalent au budget, afin de pouvoir disposer de l'argent issu des places blanches en Ville de Genève, conformément à la loi. Je regrette ces deux minutes qui rendent impossible une explication plus complète de ce principe, mais c'est la règle pour tout le monde et je m'y plie volontiers.

**Le président.** Merci, Monsieur Gauthier. Il reste vingt secondes de parole au groupe Ensemble à gauche.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 61 non contre 12 oui (1 abstention).*

*Page 21, politique publique 14, Incendie et secours, groupe de comptes 452, Communes.*

**Le président.** L'amendement déposé par Ensemble à gauche qui demandait le réajustement de la contribution des communes pour couvrir les frais exacts entraînés par les interventions du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève hors du territoire de la Ville, soit un montant positif de 3,9 millions de francs, est retiré.

*Page 23, politique publique 33, Parcs et promenades, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

**Le président.** Nous passons à l'amendement suivant. (*Remarques.*) Retirez-vous également cet amendement? Non? Alors, s'il vous plaît, ne donnez pas

des messages contradictoires! Cet amendement, déposé par Ensemble à gauche, demande la création de deux postes d'horticulteurs au Service des espaces verts, pour un montant de 201 736 francs. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Pierre Gauthier; il lui reste vingt secondes.

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Je vous remercie, Monsieur le président. En trente secondes, je crois que vous avez tous compris le sens de cet amendement. Pour notre groupe Ensemble à gauche, il est indispensable de répondre aux nombreuses sollicitations du personnel du Service des espaces verts. En une, deux ou trois minutes, il ne me sera pas possible d'en expliquer le pourquoi.

**Le président.** Merci, Monsieur Gauthier. (*Il coupe le micro de M. Pierre Gauthier.*) Votre temps est écoulé. (*Rires et applaudissements.*) Je donne la parole à M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président. Puisqu'il faut faire vite, je donnerai un chiffre: aucun des employés du Service des espaces verts n'a fait d'heures supplémentaires l'année dernière. Le Conseil administratif vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de refuser cet amendement.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 65 non contre 9 oui.*

**Le budget du département de M. Barazzone, pages 19 à 25, est adopté.**

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 30, politique publique 54, Institutions pour la jeunesse, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

**Le président.** Nous passons à l'amendement déposé par Ensemble à gauche qui demande la création d'un poste de travailleur social hors murs à 80%, soit une augmentation du budget de 95 034 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 67 non contre 9 oui.*

*Page 30, politique publique 54, Institutions pour la jeunesse, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 7 des subventions).*

**Le président.** L'amendement suivant, déposé par Ensemble à gauche, demande une augmentation du salaire des accueillantes familiales salariées par la structure de coordination de 10 francs l'heure, soit une augmentation du budget de 500 000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 65 non contre 7 oui (1 abstention).*

**Le budget du département de M<sup>me</sup> Alder, pages 27 à 33, est adopté.**

**Le président.** Il nous reste un dernier amendement, déposé par le Mouvement citoyens genevois, qui modifie l'article 2 de la délibération I portant sur les investissements. Il demande une baisse de 20 millions de francs, pour plafonner les investissements à 110 millions de francs. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Daniel Sormanni, pour deux minutes.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Chers collègues, j'essaierai de ne pas abuser de votre temps trop longtemps, parce qu'on a déjà évoqué la mesure demandée par cet amendement durant le débat. (*Brouhaha*). Si vous m'interrompez encore une heure, cela n'ira pas...

Notre municipalité a un train d'investissements un peu trop élevé. Le département des constructions et de l'aménagement peut tout à fait vivre avec un budget d'investissements un peu moindre. Il faut en outre éviter d'augmenter la dette, d'où la limitation des investissements. Quand on regarde la moyenne annuelle du tableau fourni tout à l'heure par M. le magistrat, on voit qu'on se situe aux alentours de 110 millions de francs. Nous n'avons donc pas besoin d'un budget de 130 millions de francs, qui incite à la dépense. Restons-en aux 100 millions de francs, cela limite l'endettement et n'empêche aucuns travaux en Ville de Genève!

**Le président.** Merci, Monsieur Sormanni. A la fin de l'examen du budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité, les excédents de budget

n'avaient pas changé et se montent donc à 8 952 995 francs. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Eric Bertinat.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Merci, Monsieur le président. Je serai très bref sur cet amendement que l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas, tout simplement parce qu'il s'agit ici de coupes à la louche. Nous avons tous les outils nécessaires pour savoir où nous en sommes quant aux investissements. Qui plus est, ils sont importants et ils ont toute leur raison d'être.

Maintenant, quant à discuter le volume financier dont chaque investissement a besoin, la réponse appartient à chaque groupe et à ce délibératif. Dans l'ensemble, la jauge d'investissements est à 130 millions de francs, comme on l'a vu année après année. Je trouverais particulièrement délicat de l'abaisser d'un coup à 110 millions de francs, connaissant l'ensemble des rénovations, des transformations, des adaptations et des constructions qui nous attend ces prochaines années.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Comme je l'ai dit à plusieurs reprises depuis le début de la législature, nous avons réduit la voilure dans les limites du raisonnable. La réduire encore aujourd'hui signifierait que l'administration fonctionnera moins vite qu'elle ne fonctionne aujourd'hui. Monsieur Sormanni, je vous rappelle que 247 employés travaillaient avec 60 millions de francs il y a huit ans. Ils sont maintenant 249; nous avons donc travaillé avec les personnes en place et nous investissons 110 à 130 millions de francs par année.

Nous avons aussi fait rentrer beaucoup d'argent provenant de donations, du Fonds intercommunal de péréquation et du Fonds intercommunal d'assainissement. Celui-ci a été réformé et il nous donnera beaucoup d'argent. Casser cette machine très sophistiquée ne serait pas de bon augure pour les investissements de la Ville. Aujourd'hui, nous avons la capacité d'investir. Je ne sais pas ce qu'il en sera l'année prochaine ou l'année d'après. Ce ne sera peut-être pas le cas, mais toujours est-il que ces décisions doivent se prendre à long terme. C'est pourquoi je vous invite, Mesdames et Messieurs, à ne pas entrer en matière sur cette baisse des investissements.

Cela dit, on sait que les investissements de la Ville de Genève, contrairement à ceux consentis pour la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), bénéficient aux branches économiques les plus faibles, c'est-à-dire les métiers du second œuvre, ceux qui constituent la base de la construction. En conséquence de quoi il est important de soutenir l'économie genevoise.

**Le président.** Merci, Monsieur Pagani. Nous aurons terminé le deuxième débat dès que nous aurons pu voter les délibérations actualisées. Excusez-moi, je dois encore vous faire voter l'amendement dont nous avons parlé. A force de vouloir accélérer, on brûle les étapes.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 65 non contre 11 oui.*

**Le président.** Je rappelle que les nouveaux amendements pour le troisième débat doivent être déposés immédiatement auprès de M<sup>me</sup> Cabussat. Je donnerai lecture des délibérations I, II et III comprenant les chiffres actualisés, dès que je les aurai. Le troisième débat aura lieu après une pause. En attendant les délibérations, nous faisons également une courte pause de cinq minutes.

*(La séance est suspendue de 22 h 49 à 22 h 58.)*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous reprenons le cours de notre séance.

*(Le président donne lecture des délibérations.)*

**Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 40 oui contre 36 non.**

*Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II recueille 38 oui et 38 non. Le président départage les voix en votant non. La délibération II est refusée.*

*Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III recueille 38 oui et 38 non. Le président départage les voix en votant non. La délibération III est refusée.*

La délibération I est ainsi conçue:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

**Délibération I. – Budget administratif et mode de financement**

*Article premier. – Budget de fonctionnement*

Fr.

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de

Genève sont arrêtées à .....	1 169 674 294
sous déduction des imputations internes de .....	<u>36 831 940</u>
soit un total des charges nettes de .....	1 132 842 354
et les revenus à .....	1 178 627 289
sous déduction des imputations internes de .....	<u>36 831 940</u>
soit un total des revenus nets de .....	1 141 795 349

L'excédent de revenus présumé s'élève à 8 952 995 francs.

*Art. 2. – Budget des investissements*

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	Fr.
dépenses .....	100 000 000
recettes .....	<u>0</u>
investissements nets .....	100 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses .....	30 000 000
recettes .....	<u>0</u>
investissements nets .....	30 000 000
c) total	
dépenses .....	130 000 000
recettes .....	<u>0</u>
investissements nets .....	130 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

*Art. 3. – Mode de financement*

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a) patrimoine administratif	Fr.	Fr.
investissements nets .....		100 000 000
amortissements ordinaires .....	79 731 587	
amortissements complémentaires .....	0	
excédent de revenus de fonctionnement.....	+ 8 952 995	
autofinancement .....		<u>88 684 582</u>
insuffisance de financement .....		11 315 418
b) patrimoine financier		
investissements nets .....		30 000 000
amortissements (autofinancement).....		<u>4 798 730</u>
insuffisance de financement .....		25 201 270
c) total		
investissements nets .....		130 000 000
amortissements ordinaires .....	84 530 317	
amortissements complémentaires .....	0	
excédent de revenus de fonctionnement.....	+ 8 952 995	
autofinancement .....		<u>93 483 312</u>
insuffisance de financement .....		36 516 688

*Art. 4. – Compte de variation de la fortune*

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 8 952 995 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

*Art. 5. – Dérogation*

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

**Le président.** Le troisième débat ne pourra débiter qu'après une interruption de séance. Je vous prie de garder la liste des amendements qui vous a été distribuée. Tout ne sera pas réimprimé; nous la réutiliserons. Je lève la séance pour quelques minutes.

*(La séance est suspendue de 23 h 05 à 23 h 20.)*

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous reprenons nos débats. Nous verrons jusqu'où nous pourrons aller: treize amendements ont été déposés, dont trois par le Conseil administratif. Certains d'entre eux vous sont bien connus.

*Troisième débat*

*Toutes les pages, toutes les cellules, tous les départements, groupes de comptes 31x, Biens, services et marchandises.*

**Le président.** Le premier amendement demande le retour au projet de budget 2015 amendé quant aux charges 31, après déduction de l'augmentation consacrée à la Cité des métiers. Vous voyez de quoi il s'agit? (*Brouhaha.*) Cet amendement représente une augmentation de 10 529 300 francs. Il s'agit de revenir sur l'amendement que nous avons déjà approuvé. Non, pardon: il s'agit d'une proposition d'amendement du Conseil administratif et je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Le Conseil administratif a déposé trois amendements, qu'il vous demande de prendre en considération de façon nouvelle, soit par un changement de vote par rapport au deuxième débat. Les deux premiers amendements ont trait aux lignes 31: vous y aviez enlevé 10 millions de francs et vous y aviez ajouté 2 millions de francs via le budget du conseiller administratif Rémy Pagani.

Le Conseil administratif vous propose de revenir à la situation initiale, soit, avec l'amendement que vous examinez maintenant, de ne pas retirer 10 millions de francs aux lignes 31. Toutefois, dans son amendement, le Conseil administratif a pris en compte la volonté du Conseil municipal de maintenir l'apport financier de la Ville à la Cité des métiers, tel qu'il a été notamment défendu par le Parti démocrate-chrétien. Il prévoit donc un retour aux lignes 31 telles que présentées par le Conseil administratif lors de l'étude du projet de budget en commission des finances, exception faite de la proposition du Parti démocrate-chrétien, que nous avons reprise à notre compte.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je suis désolé pour mon erreur: je n'imaginai pas que notre liste des amendements du troisième débat commencerait par un nouvel amendement. (*Remarques.*) J'ai bien compris maintenant: ce premier amendement émane donc

du Conseil administratif, comme M<sup>me</sup> la conseillère administrative vous l'a expliqué. Si ce document n'a pas pu être distribué, vous ne pouvez donc pas vous référer aux précédents amendements, ce qui est gênant. Les photocopieuses étant ce qu'elles sont ici, nous sommes obligés d'attendre encore un peu. (*Protestations.*) Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Esther Alder.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, je profite de ces quelques instants pour vous expliquer l'impact que la diminution des lignes 31 aura sur mon département, sans quoi, si vous coupez un pourcentage, cela reste abstrait.

Par exemple, le Service social est obligé de fournir les locaux utilisés par l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) ou l'Hospice général. Cette coupe priverait la Ville de la possibilité de payer les loyers liés à ces prestations. Pour le Service des écoles et institutions pour l'enfance, je peux citer le nettoyage des préaux et l'achat des produits de nettoyage; ils seront impactés. Toutes les prestations de service à des tiers seront également touchées.

J'aimerais vraiment que vous soyez conscients que cette réduction des lignes 31 touche des prestations concrètes à la population. Il nous sera difficile d'assumer les missions qui nous sont dévolues, raison pour laquelle nous devons revenir vers vous pour des dépassements de budget, afin de faire face à nos obligations légales.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative. Les nouveaux amendements ont été distribués. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Daniel Sormanni.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Merci, Monsieur le président. Je n'ai pas compris si nous parlons des amendements de façon globale ou si nous les traitons l'un après l'autre. Vous ne l'avez pas précisé...

*Une voix.* Deux minutes!

*M. Daniel Sormanni.* Non, on est en débat libre, que je sache.

**Le président.** Nous traitons l'amendement qui concerne les lignes 31.

*M. Daniel Sormanni.* Merci d'avoir précisé, Monsieur le président. Vous transmettez à M<sup>me</sup> Alder que je ne peux pas accepter les propos que je viens d'entendre. Je n'avais pas compris que l'Etat avait décidé de doubler ses loyers pour le prochain exercice... Je rappelle que nous sommes en 2014 et que nous avons proposé de revenir aux comptes 2013: que je sache, il n'y a pas eu de modification des loyers de l'IMAD ou d'aucun autre local utilisé par la Ville de Genève. Il faut arrêter de dire des choses fausses: il n'y a pas d'attaque contre les prestations. Ce sont les mêmes qu'en 2013, en l'absence de modification de contrat. Les loyers n'ont pas pris l'ascenseur! Je ne savais pas que l'Etat était un vilain promoteur immobilier... Mesdames et Messieurs, nous maintenons notre position. Ce nouvel amendement, qui nous ramène aux chiffres du projet de budget amendé par le Conseil administratif pour 2015, doit être refusé. C'est la voix de la raison. L'objectif est de ralentir la machine.

Ayant vu la liste des amendements du troisième débat dont dispose mon collègue chef de groupe, je constate que beaucoup d'entre eux prévoient de nouveau des dépenses supplémentaires. Je rends les groupes attentifs au fait qu'il faut trouver une recette correspondante. Si l'amendement sur les lignes 31 accepté en deuxième débat est annulé, vous n'aurez plus de couverture financière, Mesdames et Messieurs, et vous pourrez rentrer chez vous! Je vous invite donc à confirmer le précédent vote et à refuser cet amendement de retour au projet de budget amendé par le Conseil administratif!

**M. Adrien Genecand (LR).** Tout d'abord, dans ce débat, je déplore évidemment le fait que nous ayons perdu une bonne heure de palabres sur la validité des motions d'ordre, ce qui nous amène forcément à avoir une séance lundi, en raison de la prise de position des groupes.

Cela étant dit, Monsieur le président, vous transmettez à M<sup>me</sup> Alder que, si elle veut nous ressortir la fameuse liste de prestations qu'elle ne pourra délivrer, dont elle est coutumière, pour nous expliquer à quel point c'est horrible, nous nous réjouissons qu'elle nous amène aussi la fameuse renégociation de contrats d'assurance pour son département, dont elle a le secret, à 3 h 30 du matin, ce qui lui permet miraculeusement de remettre le budget à zéro... Cela m'intéresse si vous avez des revenus supplémentaires sous le coude, Madame. Manifestement, vous n'êtes là que pour nous expliquer à quel point il serait horrible de vous ramener au niveau de dépenses de la fin 2013, il n'y a donc même pas douze mois! Mon collègue Daniel Sormanni l'a déjà dit de nombreuses reprises.

Nous demandons ce qui a changé entre-temps: absolument rien, si ce n'est deux choses fondamentales qui ont été évoquées. M. Pagani estimait que nous nous attaquions de façon très violente aux frais de chauffage. Vous lui trans-

mettez, Monsieur le président, que le prix du pétrole et du gaz a significativement diminué durant l'année 2014. Partant de là, même en revenant au niveau de dépenses de l'année 2013, nous aurons probablement une large marge dans les groupes de comptes 31.

Madame Alder, puisque vous vous êtes permis de nous dresser votre liste larmoyante, je me permets de vous signaler que j'ai lu, ce matin, dans la presse, en arrivant à cette séance d'examen du budget, les déclarations de M<sup>me</sup> Capeder, directrice de votre Service de la petite enfance. Elle a repris une fois de plus la parole pour appeler à la grève. Dans la mesure où cette conférence de presse ne portait probablement sur rien d'autre que les heures de travail, je préférerais, Madame, que vous vous occupiez de la gestion de votre personnel au sein de votre département, qui n'est pas là pour faire de la politique au niveau cantonal, ni pour contester les décisions du Grand Conseil, mais pour être fonctionnaire de la Ville de Genève et faire tourner le Service de la petite enfance. (*Commentaires.*) C'est scandaleux que nous soyons encore une fois obligés de subir ce genre de choses.

Malgré tout ce discours larmoyant, je répète que nous demandons simplement, une fois de plus, de ramener les dépenses au niveau où elles étaient à la fin de l'année passée. Pas un franc de plus, pas un franc de moins. Sachant que l'indice des prix à la consommation n'a pas augmenté cette année et que, malheureusement, il n'augmentera pas l'année prochaine – il diminuera même, ce qui s'appelle la déflation –, il est normal que nous ne dépensions pas plus que l'année passée. Pour cette raison, nous refuserons évidemment cet amendement, qui laisse enfin éclater la vérité sur le fameux équilibre budgétaire: si vous reprenez à votre compte l'amendement portant sur la Cité des métiers, nous serons officiellement en déficit. C'est très réjouissant, car cela montre que nous avons raison depuis 8 h ce matin... En l'occurrence, votre budget jouait avec des bouts de bois; il ne tenait à rien. Moins de vingt-quatre heures après son acceptation, il sera déficitaire.

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Je trouve effectivement dommageable de vouloir nous faire accepter ce retour aux lignes 31 pour 10 millions de francs et des poussières. L'amendement accepté en deuxième débat demandait bien le retour de cette ligne à la situation de 2013, il y a une année; 2014 est une année qui n'a subi aucun renchérissement du coût de la vie. Tous les prix sont restés stables dans l'immobilier; je ne comprends donc pas cette manie de vouloir tout augmenter. C'est de la poudre aux yeux que vous nous jetez pour simplement pouvoir dilapider les deniers publics sur le dos du citoyen.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus recueille 38 oui et 38 non. Le président départage les voix en votant oui. L'amendement est accepté.

*(Pendant la procédure de vote, on entend des voix crier: «Fabienne!»)*

*(Applaudissements de la gauche.)*

*Toutes les pages, toutes les cellules, tous les départements,  
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

**Le président.** Nous passons à un second amendement déposé par le Conseil administratif, qui demande le retour aux charges d'entretien des bâtiments telles que figurant au projet de budget 2015 amendé. Cela représente une baisse des dépenses de 2 millions de francs. Personne ne demande la parole; je sou mets donc cet amendement au vote.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 37 oui.*

*Département des finances et du logement.  
Page 5, politique publique 05, Administration générale,  
groupe de comptes 301, Traitements du personnel.*

**Le président.** L'amendement suivant, déposé par Ensemble à gauche, demande la suppression du délai supplémentaire de deux mois pour l'ouverture des postes vacants, soit une dépense supplémentaire de 1 776 483 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 36 oui.*

*Page 8, politique publique 78, Autres tâches de protection de l'environnement,  
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 1 des  
subventions).*

**Le président.** Le troisième amendement déposé par le Conseil administratif demande une augmentation de budget de 410 000 francs pour les subventions accordées à des institutions privées par le Service Agenda 21 – Ville durable. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif vous demande de reconsidérer votre position. Vous avez supprimé toutes les subventions données par le Service Agenda 21 – Ville durable, soit toute sa capacité à mener sa politique. Le Conseil administratif vous demande de rétablir la somme.

**Mis aux voix, l'amendement ci-dessus recueille 38 oui et 38 non. Le président départage les voix en votant oui. L'amendement est accepté.**

*Département de la culture et du sport.*

*Page 15, politique publique 30, Encouragement à la culture, groupes de comptes 3xx, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement suivant, des groupes libéral-radical et démocrate-chrétien, demande la suppression du service InterroGE des Bibliothèques municipales, soit une baisse du budget de 237 586 francs. (*Brouhaha.*)

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 50 non contre 20 oui (4 abstentions).*

*Page 16, politique publique 30, Encouragement à la culture, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 3 des subventions).*

**Le président.** Nous passons à l'amendement déposé par Ensemble à gauche qui concerne le Fonds général théâtre. Il demande une augmentation de sa subvention de 410 000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 65 non contre 10 oui.*

*Département de l'environnement urbain et de la sécurité.*

*Page 19, politique publique 10, Protection juridique, groupe de comptes 427, Immeubles du patrimoine administratif.*

**Le président.** Nous passons à un autre amendement d'Ensemble à gauche, qui demande la récupération de 50% du forfait dû par la Fondation des parkings.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 65 non contre 10 oui.*

*Page 21, politique publique 14, Incendie et secours,  
groupe de comptes 452, Communes.*

**Le président.** L'amendement demande le réajustement de la contribution des communes pour le Service d'incendie et de secours. (*Commentaires.*) Il avait été retiré par Ensemble à gauche en deuxième débat, mais le groupe l'a redéposé en troisième débat. Cet amendement prévoit une augmentation de revenus de 3,9 millions de francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 66 non contre 10 oui.*

*Page 23, politique publique 33, Parcs et promenades,  
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

**Le président.** Je passe à un autre amendement déposé par Ensemble à gauche, qui demande la création de deux postes d'horticulteurs au Service des espaces verts, pour un montant de 201 736 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 66 non contre 9 oui  
(1 abstention).*

*Page 24, politique publique 62, Routes communales,  
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

**Le président.** Il s'agit d'un nouvel amendement déposé par le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois. Il demande 1 million de francs supplémentaires, consacrés au nettoyage, ce qui porterait le total à 3 208 500 francs. (*Commentaires.*) Il est retiré? Merci, je prends note. Si tous les groupes sont d'accord, il est retiré.

*M. Pascal Spuhler (MCG). On ne le retire pas!*

**Le président.** Essayez d'avoir une information coordonnée, s'il vous plaît!

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 36 oui (1 abstention).*

*Page 25, politique publique 72, Traitement des déchets, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

**Le président.** Nous passons à un autre nouvel amendement déposé par le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois. Il demande le rétablissement du budget des Cheneviers à la hauteur des comptes 2013, à la suite de la coupe dans les lignes 31, soit une dépense supplémentaire de 1,2 million de francs.

**Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 38 oui contre 37 non.**

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.  
Page 30, politique publique 54, Institutions pour la jeunesse, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

**Le président.** Nous arrivons à l'amendement déposé par Ensemble à gauche qui demande la création d'un poste de travailleur social hors murs, pour un montant de 95 034 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 66 non contre 9 oui.*

*Page 30, politique publique 54, Institutions pour la jeunesse, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 7 des subventions).*

**Le président.** Enfin, voici l'amendement déposé par Ensemble à gauche, qui demande l'augmentation du salaire des accueillantes familiales, pour un montant de 500 000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 66 non contre 9 oui.*

*Toutes les pages, toutes les cellules, tous les départements,  
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

**Le président.** Un amendement a été déposé par le Conseil administratif. Il demande le retour des charges d'entretien des bâtiments au projet de budget 2015 amendé, soit une baisse de 2 millions de francs.

*M. Daniel Sormanni (MCG).* On a déjà voté là-dessus! Je ne suis pas d'accord, Monsieur le président!

**Le président.** Puis-je demander au Conseil administratif pourquoi il redépose cet amendement? Madame Sandrine Salerno, vous avez la parole. (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, pouvez-vous laisser la conseillère administrative s'exprimer? Il s'agit d'un amendement déposé par le Conseil administratif et je lui donne la parole.

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.* C'est moi qui ai la parole, Monsieur Sormanni.

*M. Daniel Sormanni.* On a déjà voté cet amendement! (*Brouhaha.*) On a déjà voté en troisième débat! On ne peut pas voter deux fois!

*Une voix.* Silence!

*M. Daniel Sormanni.* Alors allez-y! Ce projet de budget est illégal! On fera recours au Service de surveillance des communes!

**Le président.** Monsieur Sormanni, avant de vous emballer, soyez correct et laissez la parole à M<sup>me</sup> la conseillère administrative.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Monsieur Sormanni, je vous demande de m'écouter. Dans cette salle, on a tous conscience que vous pouvez hurler même sans micro. Cela dit, j'ai demandé la parole et je l'ai; vous pourrez la demander lorsque votre tour viendra. Vous

interviendrez calmement, sereinement, parce que nous sommes dans un parlement. J'interviens sur un amendement déposé par le Conseil administratif en troisième débat, relatif aux lignes 31. Le Conseil administratif peut déposer tous les amendements qu'il souhaite en troisième débat.

Lors du deuxième débat, une majorité a souhaité couper 10 millions de francs dans les lignes 31. En troisième débat, le Conseil administratif vous a demandé de revenir sur la coupe que vous aviez approuvée, exception faite de la Cité des métiers. Ces deux votes étaient contradictoires. Le premier remettait 9,7 millions au budget, déduction faite de la Cité des métiers; le second vote a refusé la proposition du Conseil administratif, soit la baisse du budget que le retour aux charges d'entretien des bâtiments initiales aurait impliquée. Autrement dit, majoritairement, Monsieur Sormani, l'Union démocratique du centre, le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien ont rajouté 12 millions de francs aux lignes 31; or, je vous rappelle que le Conseil municipal ne peut pas détériorer le résultat proposé par le Conseil administratif.

*Une voix.* Non!

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.* Si, c'est juste! Le Conseil administratif dépose un budget et vous devez respecter l'enveloppe financière qu'il présente. Vous pouvez améliorer l'exercice, mais vous ne pouvez pas le déprécier. Avec 2 millions de francs supplémentaires, nous nous retrouvons avec un déficit alors que notre projet de budget était équilibré, avec un bénéfice à hauteur de 13 000 francs. Vous avez donc déprécié l'exercice du Conseil administratif. J'ai le droit de déposer un nouvel amendement et M. Barazzone fera de même concernant les Cheneviers, afin de vous permettre de voter, ou de ne pas voter, un budget restant dans l'enveloppe que le Conseil administratif avait posée. J'ai légalement le droit de déposer cet amendement (*brouhaha*) et c'est mon rôle, en tant que conseillère administrative, de vous rappeler que vous ne pouvez pas rendre notre copie pire. Vous ne pouvez que l'améliorer.

Puisque j'ai le droit de déposer un amendement, j'en ai déposé un et je vous demande de reconsidérer votre vote, Mesdames et Messieurs. M. Barazzone vous le demandera aussi. Nous voulons éviter que vous inscriviez 12 millions de francs là où nous sollicitons 10 millions de francs, et nous vous demandons d'annuler votre décision concernant les Cheneviers. Vos votes ont rendu votre délibération illégale, ce qui n'est pas souhaitable ni pour la Ville de Genève, ni pour celles et ceux qui vous ont élus et qui vous ont fait confiance. Je prie le président du Conseil municipal de passer au vote des amendements déposés par M<sup>me</sup> Salerno et M. Barazzone au nom du Conseil administratif.

**Le président.** Merci, Madame Salerno. Mesdames et Messieurs, si vous avez bien compris, ces deux nouveaux amendements du Conseil administratif visent à obtenir un budget équilibré. Monsieur le conseiller administratif Rémy Pagani, vous désirez intervenir à ce stade? (*Protestations.*) Je vous en prie.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avoir accepté 2 millions de francs supplémentaires, mais je veux vous rendre attentifs au fait que nous avons inscrit 34,944 millions de francs au budget 2015 pour l'entretien des bâtiments. Aujourd'hui, je suis à 36 millions de francs. Je vous «remercie», entre guillemets, de m'avoir accordé ces 2 millions de francs, mais vous avez donc effectivement aggravé la situation... Vous ne pouvez pas le faire, Monsieur Sormanni. (*Brouhaha.*) En conséquence de quoi, je le regrette, je vous propose de soutenir cet amendement.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Adrien Genecand. (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît... Monsieur Sormanni, ne cassez pas le matériel et laissez M. Genecand s'exprimer!

**M. Adrien Genecand (LR).** Merci, Monsieur le président. Je comprends parfaitement l'énerverment de mon collègue, parce que la réalité est que ce sont ceux qui ont accepté le retour aux lignes 31 du projet de budget 2015 amendé qui ont aggravé le budget. Monsieur le président, vous transmettez à M<sup>me</sup> Salerno que, en deuxième débat, la ligne de 2 millions de francs liée à la rénovation et à l'entretien des bâtiments avait déjà été acceptée: elle était valable puisque nous l'avions acceptée une première fois. Le Conseil administratif a décidé de revenir en arrière; ce n'est pas le Conseil municipal qui aggrave le budget. Celui-ci a déjà été accepté par un amendement et, comble du scandale, on a voté cet amendement il y a exactement dix minutes, en confirmant notre position. C'est dommage qu'on ne dispose pas déjà du *Mémorial*, ni de l'historique des votes...

Le groupe libéral-radical et d'autres ont affirmé que l'entretien des bâtiments est sacré et qu'ils désirent entretenir ce patrimoine administratif et financier. Les petites *combinazioni* visant à équilibrer le budget, en portant préjudice à l'entretien du patrimoine financier, ce n'est pas pour nous. Le Conseil administratif, lui, a décidé, malgré trois votes consécutifs, que c'était pour lui... Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif, si la détérioration du patrimoine

vous amuse, si elle vous permet de faire semblant d'être à l'équilibre budgétaire et de publier des communiqués de presse laissant croire aux gens que vous êtes capables de gérer les finances publiques, nous ne souscrirons pas à cette manière de faire. Jamais!

Nous sommes très à l'aise, de nouveau, car nous avons simplement dit que nous ne reviendrions pas sur notre position. Nous l'avons dit deux fois. Monsieur le président, vous avez fait voter cet amendement après un premier cas litigieux sur les motions d'ordre... C'est parfaitement scandaleux de fonctionner ainsi. Nous sommes dans notre droit en décidant de ne pas détériorer le patrimoine administratif.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Je dois dire que je ne comprends pas cette façon d'agir. J'aimerais rappeler que ce n'est pas nous qui avons aggravé le budget. (*Brouhaha.*) Bon, je m'arrête... C'est l'Alternative qui l'a fait, puisqu'elle a voulu rétablir les 10 729 300 francs des lignes 31. Par conséquent, elle en assumera la responsabilité.

Je rappelle aussi que, juste après cela, ce parlement, dans sa grande sagesse, a refusé l'amendement visant à revenir à la situation antérieure concernant les charges d'entretien des bâtiments, compte tenu du fait que le retour au projet de budget amendé 2015 avait été accepté. En troisième débat, on ne peut pas voter trente-six fois les mêmes amendements. Pour moi, c'est illégal. Sinon, c'est trop facile! Nous pouvons redéposer des amendements sur les lignes 31, sur les groupes 314 et je reviens sur le sujet des frais de police. On peut s'amuser encore un moment! Dans chaque débat, on vote une fois par rubrique! Or, le Conseil administratif veut nous proposer de voter deux fois sur les charges d'entretien des bâtiments et sur les Cheneviers, alors que l'amendement déposé concernant ces derniers avait aussi été accepté par ce parlement, maintenant ainsi une augmentation du budget. Je suis désolé, on ne vote pas deux fois les mêmes amendements.

Monsieur le président, je pense que vous avez tout faux, de même que le Conseil administratif. Je ne comprends pas qu'on puisse agir de la sorte; c'est totalement illégal. Si vous persistez, nous déposerons un recours au Service de surveillance des communes, parce que je ne vois pas pourquoi d'autres acteurs que le Conseil administratif ne pourraient pas continuer à déposer des amendements... Je ne comprends pas que le Conseil administratif dise que c'est un mauvais budget et qu'il faut revenir en arrière: sans toucher aux prestations, nous avons trouvé un budget qui améliorerait l'autofinancement des investissements et qui remettait à peine en cause les subventions. Assumez les conséquences de vos actes! Je rappelle aussi qu'un budget déficitaire est illégal; il impose de présenter un plan de retour à l'équilibre, approuvé par le Service de surveillance des communes, ce que vous n'avez pas fait.

Par conséquent, Monsieur le président – car c’est à vous que je m’adresse maintenant –, je vous invite à revenir à des procédures légales. Nous ne pouvons en aucun cas voter deux fois les mêmes amendements. Je le répète: il s’agit, d’une part, de l’amendement qui avait trait aux lignes 31. En ce qui nous concerne, nous sommes parfaitement au clair; c’est l’Alternative qui a voulu les rétablir. C’est vous-même, Monsieur le président, qui avez tranché. D’autre part, il s’agit de l’entretien des bâtiments et des Cheneviers, amendements pour lesquels la magistrate veut que nous votions une seconde fois! C’est illégal et je vous invite à revenir dans la légalité!

**Le président.** Merci, Monsieur Sormanni. Il est 23 h 59 et, après seize heures de débat, nous n’avons pas de budget. Je vous donne donc rendez-vous le lundi 15 décembre 2014, à 17 h.

Séance levée à 23 h 59.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . . 3402
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . . 3402
3. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner  
le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015  
(PR-1092 A). Suite du deuxième débat et troisième débat . . . . . 3402

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*